



*Bureau du Premier Ministre*  
**Garry CONILLE**

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**« *PEP LA PA KA TAN'N ANKO* »**

*11 octobre 2011*

## TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION
2. CAHIER DES CHARGES DES ELUS
3. PACTE DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE
4. LES URGENCES DE L'HEURE
5. LES QUATRE PILIERS DU PRESIDENT MARTELLY
  - 5.1. Education**
    - 5.1.1. Les défis actuels
    - 5.1.2. L'urgence de la scolarisation universelle
    - 5.1.3. De nouvelles voies pour l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur et la recherche
  - 5.2. Etat de droit**
    - 5.2.1. Instauration de l'Etat de droit
      - 5.2.1.1. Le Système Judiciaire
      - 5.2.1.2. La PNH
      - 5.2.1.3. Le Système pénitentiaire
      - 5.2.1.4. Ordre de route et calendrier pour les 100 premiers jours
      - 5.2.1.5. Défense et protection civile
      - 5.2.1.6. Renouvellement des institutions démocratiques
    - 5.2.2. Politique sociale
      - 5.2.2.1. La protection sociale
      - 5.2.2.2. La santé
      - 5.2.2.3. La politique de population et de développement
      - 5.2.2.4. Femme et Famille
      - 5.2.2.5. Jeunesse et Sports
  - 5.3. Emploi et création de richesse**
    - 5.3.1. La stratégie
    - 5.3.2. Agriculture et milieu rural
    - 5.3.3. Tourisme
    - 5.3.4. Logement et reconstruction.
    - 5.3.5. Vêtement et industrie légère.
    - 5.3.6. Culture et industries créatives et culturelles.

**5.4. Environnement**

- 5.4.1. La fracture environnementale
- 5.4.2. Les réponses à la vulnérabilité
- 5.4.3. Le développement transfrontalier

**5.5. Energie**

- 5.5.1. Mines et ressources énergétiques
- 5.5.2. Electricité

6. POLITIQUE ETRANGERE

7. VOIES ET MOYENS

- 7.1. Reforme de l'Etat et Décentralisation
- 7.2. Budget

8. CONCLUSION

## 1-INTRODUCTION

**Prezidan,  
Manm biwo yo,  
Onorab Palmantè,**

Jodi-a, nan moman ke tout pitit peyi dayiti ap tan'n yon soulajman anba tribilasyon yap viv, ap tan'n ke yon gouvènman repon yo e di yo: nou la, nou avek yo, Mwen menm ke nou fèk aksepte bay konken chen responsabilite sa-a, mwem di nou tout Onè respè.

Se menm salitasyon sa a ke mwen voye pou tout ayisyen, fanm kou gason, nou reprezante nan chanm Depite a, kelke swa kote li ye nan peyi a, osinon tout lot kote yo ye sou la tè.

Ayiti manman nou ap tann yon chanjman ,  
lap tan nou koupe fache avek jan bagay yo ap fet depi lontan,  
Lap tan nou komanse refè figi'l pou pitit li ka viv byen  
Nou tout ap tan'n devlopman sa-a kap fè nou santi nou fyè viv nan Ayiti sila

Sa map fè la jodi a ? Poukisa mwen vin pran la parol devan nou an ?  
Si mwen la jodi a, se paské Prezidan Repiblik mande'm pou m vin pote kole ak li pou pwomès li te fè pep Ayisyen nan kanpay elektoral la rive ateri nan kat kwen peyi a

Mwen se pitit peyi a tankou nou tout. Mwen pa ta kapab kanpe lwen lè Prezidan an mande'm vi'n pote kole ak li e avek tout lot otorite nan peyi a pou pep la ka ranpote la viktwa sou mizè ak malsite.

Avek eksperyans pa'm nan peyi a ak lot bo dlo, mwen aksepte bay Prezidan-an kout men sa-a.

Mwen aksepte sitou paske mwen toujou travay ak tout kè'm pou peyi'm, kelkeswa kote mwen ye, isit kou lot bo dlo, depi mwen sòti fakilte medsin nan lane 1993. Sèvi

peyi'm se you vokasyon pou mwen, se sa fanmi'm te aprann mwen e se yon dewa apre tout sa peyi mwen fè pou mwen

**Onorab palmentè,**

Si mwen la jodi-a tou, se paske nou tout te kanpe doubout, jou ki te 16 septan'm pou nou di wi nou dako ak chwa sa a, paske nou konte sou goudenman sa-a pou pwomès pa nou yo ateri tou nan tout sikonskripsyon peyi dayiti.

Nou tout nou konen e nou dako ke « pwomès se dèt ».

**«ONORAB PALMANTE, PEP LA PA KA TAN'N ANKO».**

Chay la lou, mwen kon'n sa; Men lè gen linyon ak bon volonte, « pa gen chay, ki pa gen twokèt »

Mwen konnen yon Premye Minis pap ka fè anyen, si Prezidan an pa avek li, si li pa gen nan palman-an depite ak senate avèk li pou akonpaye'l nan pran ansan'm tout bon lwa ak desizyon, pou kontrole sa goudenman ap fè, si li pa gen yon bon ekip minis ki pral jwen'n bon fomil e ki pral aplike politik goudenman-an deside .

Nou konen jan sa difisil lè 2 fanatik 2 ekip foutbol diferan ap diskite yon ak lot, alewè pou moun ki gen ideoloji diferan, ki gen visyon diferan kap eseye reflechi sou ki pi bon direksyon pou peyi-a pran. Men pou yon peyi avanse, li bezwen tout pitit li, ke li an'dan, ke li deyo.

Se nan chita ansan'm, nan brase lide, san lese frape, men'm lè nou pa wè bagay yo men'm jan, ke nap fini pa jwen bon jan solisyon, solisyon natif-natal pou nou repran'n dwa granmoun'n nou tout bon, e pou nou tabli lavi miyo nan peyi-a.

**« ONORAB DEPITE, PEP LA PA KA TAN'N ANKO».**

Mwen vini devan nou jodi-a pou mwen di nou sa mwen kwè ak sa mwen vle fè ansanm ak tout minis gouvènman an.

Mwen vini mande nou pou nou travay ansanm ak goudenman-an, pou nou kwape grangou, kwape lamizè, kwape chomay, pandan nap fè tout sa nou kapab pou nou

ankouraje kreye travay, voye tout timoun lekòl, proteje pep la nan tout rakwen peyi-a ak remete leta sou pye li.

Mwen vini devan nou jodi-a pou'm di nou m'tande prezidan-an, m'tande nou, m'tande sosyete sivil la, m'tande pati politik yo, m'tande konpatryòt mwen yo. Nou tout nou di'm men'm bagay :

**« FOK SA CHANJE POU PEP-LA, PEP LA PA KA TAN'N ANKO ».**

**Onorab Palmantè,**

Mwen pwofite pandan mwen la devan nou-an pou mwen remèsye nou paske nou te fè'm onè asepte chwa Prezidan Repiblik la pou mwen te ka vini jodi-a prezante nou deklarasyon politik jeneral mwen-an.

Onorab depite, pep la pa mande nou anyen ki imposib : li mande nou Travay, sekirite, edikasyon gratis, bon swen lasante, bon jan wout ak lapwòpte, elektrisite, dlo potab, yon bann bagay lot peyi bay popilasyon yo depi digdantan .

Jodi-a fok chak ayisyen mande tet li pou kisa leta ak sosyete a pa rive fe sa.

Pou sa ka fèt, nou dwe gen lòd ak disiplin ; nou bezwen solidarite you'n ak lot, ak independans 3 pouvwa leta yo, nan respè you'n pou lot.

**Mesdames, Messieurs les Parlementaires,**

Je suis devant vous aujourd'hui, répondant à l'exigence d'un rituel constitutionnel et du protocole républicain. Je m'honore de me présenter en cette enceinte vénérable, témoin des grands débats nationaux sur la marche des affaires de l'Etat, pour faire l'exposé de ma déclaration de politique générale.

Cela fait pratiquement cinq mois que le nouveau Président a pris les rênes du Pays et la population attend toujours l'installation d'un gouvernement.

La Nation, la Classe Politique, la Société Civile, les organisations de base, la paysannerie, les commerçants, toutes les strates de la Société Haïtienne sont à bout de

patience. Elles attendent que de nouveaux soleils se lèvent et luisent à l'horizon de leur vie, marquée trop longtemps par les pénuries, les insatisfactions, l'insécurité, la faim, la pauvreté, le chômage, bref les carences et les insuffisances de toute nature.

Si ces cinq mois représentent, certes, des opportunités manquées particulièrement dans un contexte post-crise, ils confirment ce que nous savons tous : Haïti, notre pays, souffre d'un déficit de dialogue social et d'outils modernes de résolution des grands problèmes nationaux.

Après deux essais infructueux qui ont creusé les impatiences et exacerbé les agacements, le Parlement a bien voulu me gratifier d'un vote favorable, ce qui me vaut l'honneur de me présenter devant vous, Honorables Parlementaires, pour ma déclaration de politique générale.

Je prends occasion de ce moment de communion avec la nation entière pour remercier publiquement à nouveau tous ceux et toutes celles qui m'ont accordé leur confiance et leur soutien au cours de la première phase du processus. La Nation leur saura gré de l'avoir aidée à sortir des affres de l'attente et éloigner le spectre d'une crise qui menaçait d'hypothéquer son avenir.

Du haut de cette tribune, j'adresse un remerciement particulier à Son Excellence le Président de la République, Monsieur Michel Joseph Martelly, pour le choix qu'il a fait de moi comme premier Ministre et le soutien sans faille qu'il m'a accordé tout au long du processus de ratification.

Avec son appui, je pars d'un pied ferme et assuré, dans l'accomplissement de cette mission patriotique en faveur du peuple haïtien.

Avec lui et conjointement avec vous, représentants légitimes des populations des différentes circonscriptions électorales du pays, je me lance avec enthousiasme dans la quête de lendemains meilleurs pour une nouvelle Haïti revivifiée et revigorée.

J'ai entendu beaucoup d'entre vous s'interroger sur les raisons qui ont pu porter un haut fonctionnaire international à laisser les garanties et la sécurité d'une vie professionnelle sans histoire, pour se lancer dans ce qui pourrait être qualifié

d'aventure à l'issue incertaine.

A cela, j'ai une seule réponse : j'aime profondément, passionnément mon pays et je suis prêt à tous les sacrifices pour apporter ma modeste contribution à la construction d'un avenir meilleur pour mes frères et sœurs.

Depuis vingt ans, comme une plaie douloureuse et incurable, je porte dans ma mémoire et dans mon âme le regard de la petite Katia, une adolescente tombée enceinte à 14 ans, qui m'a dit à l'hôpital Deschapelles où je travaillais : « Docteur, mes parents sont morts, je n'avais pas le choix, j'avais faim et je ne pouvais plus payer mes études ». Ce regard de détresse et un sentiment d'impuissance n'ont cessé de me poursuivre, de hanter mes nuits.

Et pour elle, Katia, ainsi que pour des milliers de jeunes qui réfléchissent à leur avenir et perdent espoir face à la situation actuelle du pays, je ne pouvais me soustraire à cet appel à servir, cet appel auquel, en me précédant, vous avez répondu en sollicitant le vote et la confiance de vos mandants pour occuper vos postes de Représentants du Peuple aujourd'hui.

Le défi à relever est immense. Cependant, bien imbu des engagements électoraux du Président de la République et de sa volonté inébranlable de changement, et bien imprégné de vos profondes réflexions et positions sur la conduite des affaires de l'Etat, j'ai déjà le sentiment que je bénéficierai de tout votre soutien dans le cadre des orientations à imprimer à l'action gouvernementale, en concordance bien sûr avec les priorités nationales.

Je me présente devant vous pour vous exposer les grandes lignes de l'action gouvernementale qui seront mises en œuvre pour matérialiser l'AGENDA POLITIQUE sur lequel le Président de la République a gagné la confiance du peuple haïtien.

## 2-LE CAHIER DES CHARGES DES ELUS

Au cours de nos longues et fraternelles conversations, j'ai recueilli et confirmé le dramatique inventaire des problèmes et besoins exprimés par vos mandants. C'est sur la base de cet inventaire-diagnostic, de la prise en compte du panier de vos promesses, que j'ai établi, toujours avec vous, Honorables Parlementaires, le tableau et le chronogramme du traitement énergique qui convient aux maux du pays et que nous allons appliquer ensemble, jour après jour, dans les mailles d'une collaboration qui ne peut être que fructueuse, parce que étroite, honnête et sincère.

Avec vous, en effet, j'ai parcouru patiemment les départements et les circonscriptions dans une traque objective et minutieuse des déficiences et des priorités. Permettez-moi de vous rappeler brièvement ce qu'ensemble nous avons retenu.

Les **Elus du Sud** insistent sur plusieurs priorités en accordant une préséance absolue à la construction d'un port et d'un aéroport internationaux, capables de donner à ce département une nouvelle dimension touristique et commerciale, et même de servir de relais à d'autres installations portuaires, souvent trop encombrées, des pays voisins.

La deuxième priorité évoquée se réfère à un reboisement intensif et immédiat du Pic Macaya. Une telle entreprise peut constituer la panacée salutaire contre le ruissellement des eaux de pluie et les crues des rivières qui inondent périodiquement les plaines, engloutissent les récoltes, détruisent vies et biens. Une intervention urgente doit porter sur la rivière Les Anglais, la rivière de Port-à-Piment, la rivière Randel, la Ravine du Sud, qu'il importe d'endiguer en amont et sur lesquelles il faut construire des ponts pour assurer la perméabilité de la région en tout temps. C'est hier encore, les 8, 9 et 10 octobre, que d'immenses dégâts ont été enregistrés après seulement deux jours de pluie : il y a donc une action urgente à porter sur cet environnement.

On retient également la revendication tout à fait légitime et logique, partagée par les Elus du Sud et de la Grand'Anse, de désenclaver la côte occidentale de la

presqu'île, en reliant les deux départements par la bretelle Port-à-Piment – Tiburon jusqu'à Les Irois, afin de rejoindre le tronçon Jérémie – Les Irois. Dans ce même ordre d'idée, l'attention est sollicitée sur l'axe routier de Carrefour-Joute Port-Salut en passant par St Jean – Aux Ananas – Roche Jabouin.

Les élus du Sud sollicitent également l'installation d'un campus universitaire pour fixer la jeunesse dans son terroir et soulager la bourse des parents. Ce souci rejoint d'ailleurs la préoccupation de la plupart des départements. Et bien entendu, un tel projet ne se conçoit pas sans électricité et autres services de base, sans une multiplication d'écoles au niveau du fondamental comme du secondaire. A cet égard, je m'engage tout de suite devant vous à réaliser le vœu du Président de la république de doter chaque section communale d'une école, chaque commune d'un lycée et d'une école professionnelle.

Le Sud ambitionne à bon droit de devenir un pôle touristique. A cet égard, un recensement des sites est envisagé. L'accent est mis sur l'escalier des 500 Marches, la grotte Marie-Jeanne de Port-à-Piment, Gelée, Ile à Vache, Port-Salu t...

De nos entretiens avec les **Elus du Nord**, il est ressorti les priorités suivantes :

- 1) Un Aéroport international, à Madras ;
- 2) La construction et l'entretien des tronçons de Route : Gonaïves – Cap-Haïtien, Hinche - Barrière Batan ;
- 3) La réhabilitation des barrages de Caracol (section communale de Grande-Rivière du Nord) et de Latanerie pour une électrification de tout le département.
- 4) La mise en fonction du Campus Universitaire et du Parc Industriel, en chantier ;
- 5) l'urbanisation et l'assainissement de Milot pour un tourisme rentable.
- 6) L'accélération des travaux dans la Ville du Cap.

Le Nord, zone touristique indiscutable, a besoin d'agents touristiques bien formés, d'une protection accrue du patrimoine historique. Le Bord de Mer du Cap doit être aménagé et la ville nettoyée et assainie pour lui restituer son aspect attrayant d'antan.

Les **Elus du Nord-Est** n'ont pas cessé d'insister sur la nécessité

- d'installer des Tribunaux de 1<sup>ère</sup> instance au Trou du Nord et à Ouanaminthe ;
- de moderniser les infrastructures de services publics et d'urbaniser les villes frontalières considérées comme porte d'entrée du pays ;
- de mettre en valeur les espaces agricoles disponibles en particulier les 39 000 hectares de Madras à la plantation Dauphin ;
- de réhabiliter la route Ouanaminthe – Mombin Crochu – Pignon (par Mont Organisé, Carice, Vallières) – Perches – Terrier Rouge jusqu'à Fort Liberté.

Dans le **Nord-Ouest**, l'agriculture occupe 48% de la population alors que moins de 5% des terres sont irriguées. De plus, les paysans ne bénéficient d'aucun accès au crédit agricole, ni d'encadrement technique dans un département intensément affecté par la déforestation. 192 kilomètres de côtes sont livrées à une activité de pêche pratiquée de manière rudimentaire. Pas d'école professionnelle, mauvais état des établissements scolaires, pas de cantines, manque de centres de santé, de service ambulancier. Aucune implantation de l'ISPAN en dépit de l'existence de nombreux sites touristiques naturels et historiques.

Le Nord-Ouest doit devenir une zone-pilote pour l'exploitation de l'énergie éolienne. Le vent est une richesse naturelle, il ne s'achète pas et souffle en permanence sur ce département ouvert sur le Canal du Vent. Une telle expérience peut servir de modèle pour les autres régions du pays qui ont tant besoin d'électricité pour réussir la décentralisation et le développement durable. Nous retenons également :

- La construction de la route nationale de Carrefour Joffre à Port de Paix, de Port de Paix à l'Anse à Foleur, au Môle Saint-Nicolas, à Jean-Rabel, à Baie de Henne ; ce projet inclut la construction de ponts, et cela fait trop longtemps que les populations et les Elus le demandent ;
- La construction d'un port maritime au Môle Saint-Nicolas ;
- La construction d'un barrage hydro-électrique sur les Trois Rivières à partir de Bassin Bleu pour l'électrification ainsi que pour l'arrosage des plaines des Moustiques, de Cabaret et de Lacoma ;
- La réhabilitation des systèmes agricoles dans la vallée des Trois Rivières.

- La construction de dispensaires, d'hôpitaux et d'écoles.

Au département du **Centre**, les distingués Elus se préoccupent à bon droit du développement frontalier, des infrastructures agricoles et surtout de l'électrification. Ce département possède un patrimoine énergétique incomparable : Péligre et Onde Verte. N'est-il pas légitime que la population de ces lieux se lamente de ne pas en jouir suffisamment ? C'est de bonne justice que le courant émanant du Centre éclaire le Centre d'abord.

85% des populations vivent de l'agriculture sur des terres qui s'érodent dramatiquement.

Les élus du Centre ont aussi attiré notre attention sur d'importantes déficiences à combler, entre autres, le faible niveau de scolarisation seulement de 37%, le manque d'infrastructures sportives, le manque de crédit agricole et la défaillance du système d'irrigation.

Les **Elus du Sud-est** ont noté le drame de la déforestation abusive, des inondations périodiques, un manque navrant d'encadrement technique aux paysans, pour la plupart planteurs de café. Les priorités de ce département ont été clairement identifiées par les parlementaires à savoir :

- L'endiguement des rivières
- l'appui aux structures locales de production
- le désenclavement de la route côtière, des Côtes de Fer à Anse à Pitre, du tronçon Jacmel-La Vallée-Bainet
- la construction de la nationale # 4 de la Croix des Bouquets aux Anses à Pitre
- la construction du Centre universitaire du Sud-est,
- la construction d'un barrage hydroélectrique sur la cascade de Pichon pour alimenter le Bas-Sud-Est, de Belle-Anse jusqu'aux Anses à Pitre.

D'autres priorités ont aussi été identifiées par les parlementaires :

- le désensablement du port de Jacmel pour en faire une installation internationale.
- La construction d'un pont sur la Rivière de Pérédo

Pour la **Grande-Anse**, nous avons noté comme priorité des priorités l'installation d'un système hydro-électrique, pour électrifier tout le département, pour soutenir la petite et moyenne entreprise, assurer la conservation des denrées alimentaires et agro-industrielles, dont la Grande-Anse, zone agricole par excellence, est grande productrice. Les Elus de ce département acquiescent aux vœux de la population de l'Anse-d'Hainault de voir le gouvernement utiliser cette région comme une zone-pilote pour l'exploitation de l'énergie solaire.

Pour les infrastructures à construire, nous avons retenu des ponts ainsi que des écoles, des lycées, des centres de formation professionnelle, des routes de pénétration.

Les **Elus du Département des Nippes** insistent particulièrement sur deux priorités. D'abord, les infrastructures routières. La route Miragoâne – Jérémie, malgré un bel effort, s'arrête à Petite Rivière ; plus que 16 km à construire pour atteindre Baradères : c'est un effort à faire. De plus, le désenclavement tant souhaité de ce département exige la construction d'un tronçon de 40 km reliant Vieux Bourg d'Aquin (Sud) - L'Azile – Arnaud – Anse à Veau. Trois communes fondamentales des Nippes méritent aussi d'être interconnectées : Fonds des Nègres, qui abrite le plus grand marché de la région, Paillant et Petite Rivière qui constituent le grenier en toutes sortes de produits agricoles. Pour ce qu'il s'agit d'infrastructures énergétiques, les Nippes sont le parent pauvre de la République. Le courant qui alimente pauvrement Miragoâne vient de Petit-Goâve. Les Elus croient qu'il faut utiliser le Saut du BARIL pour générer suffisamment de courant au profit de tout le département. Ils espèrent un renforcement de la Direction départementale des TPTC en vue de l'entretien des routes et du curage des rivières. Infrastructures sportives, eau potable, écoles, dispensaires, tels sont les besoins qui reviennent invariablement au cours de nos entretiens.

**L'Artibonite**, disent les Elus, est délaissé, malgré son statut de deuxième collectivité départementale en termes de population après l'Ouest et le plus grand producteur de mangues et de sel. Ils soulignent la nécessité de :

- redynamiser les infrastructures agricoles pour la rétention d'eaux et pour l'arrosage ;
- installer un centre de formation pour techniciens agricoles ;
- créer un fonds incitatif pour encourager la transformation agricole (mangue, orange, chadèque, et le sel de Grande Saline et d'Anse Rouge).

Le curage des rivières doit se faire impérativement durant la saison sèche, de décembre à mars, afin d'éviter les dégâts à la survenue des pluies du printemps. Enfin, la population attend impatiemment un complexe universitaire pour accueillir la nombreuse clientèle scolaire. Nous avons aussi retenu l'urgente nécessité d'établir des pôles touristiques au niveau de l'Habitation Toussaint Louverture à Ennery, de la résidence de Jean-Jacques Dessalines à Marchand-Dessalines, du Palais des 365 portes à Petite Rivière de l'Artibonite, etc.

Je tiens ici à rassurer les élus et la population de l'Artibonite. Je prendrai toutes les dispositions pour que soit initié immédiatement le processus d'appel d'offres relatif au projet d'électrification des trois communes de Saint-Michel de l'Attalaye, Ennery et Gros Morne.

**Au niveau de l'Ouest**, les élus ont fait état de l'urgente nécessité de s'attaquer aux défis que posent la surpopulation, particulièrement à Port-au-Prince et ses corollaires que sont la bidonvilisation, l'insécurité, l'insalubrité et la pollution. Ils reconnaissent aussi que ces défis ne peuvent être surmontés que dans la mesure où les attentes des autres départements seront graduellement comblées.

La « République » *entre guillemets* de Port-au-Prince connaît des problèmes multiples et multiformes. Elle est menacée par le Morne L'Hôpital truffé sur ses flancs de bâtisses insalubres et mal implantées, par les ravines qui coulent rageusement vers le bas de la ville et emportent tout sur leur passage. L'insécurité s'y est installée comme un nouveau mode de vie et continue de battre tous les records régionaux; les rues sont encombrées de véhicules et d'étals de marchandises de toutes natures. Avec la réouverture des classes d'octobre, l'encombrement devient insupportable.

La vie de nos écoliers s'assimile à un véritable calvaire. Ils doivent se réveiller depuis 4 heures du matin pour être sûrs d'arriver à l'école aux environs de 8 heures. Dès 10 ou 11 heures, ils commencent à somnoler ; plus moyen de se concentrer.

Nous n'arriverons pas à améliorer la fluidité du trafic, si nous n'entreprenons pas de construire, à court terme, des marchés publics modernes, propres et bien aérés, dans plusieurs quartiers de la ville, pour loger convenablement les marchands et

marchandes du secteur informel et débarrasser les rues et les trottoirs.

Nous ne dégagerons pas les chaussées si, dans un laps de temps relativement court, nous n'aménageons pas les routes transversales et les voies secondaires.

Nous devons lancer un programme ambitieux, moderne et esthétique d'installation d'échangeurs auto-routiers et des bretelles dans les carrefours surchargés comme Nazon- Aéroport, Nazon- John Brown, Christ-Roi – John Brown, Carrefour Trois-Mains, Carrefour Gérald Bataille, Carrefour Fleuriot, Carrefour Clercine, Delmas-JJ Dessalines, Portail-Léogane, Delmas 33, Delmas 48, Delmas 60, Delmas 95 et 105, Rue Lambert- Sainte-Thérèse, carrefour Place Saint-Pierre – Route Laboule à Pétion-Ville... Bien entendu, un tel projet s'étendra à tout le réseau routier national

### **Honorables Parlementaires de la 49<sup>e</sup> législature,**

A bien considérer, les demandes ne sont pas trop différentes d'un département à l'autre, d'une circonscription à l'autre, d'une commune à l'autre, que ce soit dans les domaines de l'Education, de la Santé, des Infrastructures ou de l'Agriculture et de l'Environnement ... Partout, nous avons enregistré des requêtes pressantes d'écoles, de dispensaires, de lycées, d'écoles professionnelles, de ponts, de routes, d'endiguement de rivières, d'extension de réseaux électriques, de réhabilitation de canaux d'irrigation, d'assistance à la production agricole. Le lot de besoins prend une dimension alarmante. Mais nous n'avons d'autre alternative que de l'affronter vaillamment.

### **«ONORAB PALMANTE, PEP LA PA KA TAN'N ANKO».**

### **Honorables Parlementaires,**

Je ne fermerai pas ce chapitre de l'inventaire des attentes et besoins sans évoquer le dilemme quotidien de la mère de famille, où qu'elle se trouve à travers le pays.

Certes, il serait contre-indiqué, dans une économie de libre concurrence, de fixer les prix de façon arbitraire. Mais l'Etat ne peut se soustraire à l'obligation de veiller à l'équilibre des offres et des demandes dans un domaine aussi sensible que la

sécurité alimentaire de la nation.

Ti mamit pwa koute 50 goud, ti mamit diri 50 goud, ti glòs luil 13 goud, yon ti gren magi 2 goud 50, yon men sel 2 goud, yon mamit chabon 30 goud, yon lot viann poul 100 goud, yon bokit dlo 2 goud edmi, yon ti lot twa gren bannann 25 goud, yon lot epis 50 goud.

Aucun salarié moyen ne peut manger à sa faim, encore moins nourrir une famille, payer son loyer, envoyer ses enfants à l'école, bref vivre une vie normale et digne. Ce drame ne peut plus durer.

**«ONORAB PALMANTE, PEP LA PA KA TAN'N ANKO».**

Cette revue des attentes par département est une démarche obligatoire pour comprendre les dimensions de la problématique du développement haïtien dans une perspective décentralisée afin d'y apporter des solutions ciblées.

La loi de finances que je compte soumettre bientôt à votre appréciation devra tenir compte de ces constats. Je m'engage déjà à travailler avec vous en vue d'augmenter de manière significative les allocations budgétaires des communes et à soumettre au Parlement dans les meilleurs délais la loi portant sur l'utilisation des ressources du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités territoriales.

**Mesdames, Messieurs les Parlementaires,**

J'ai élaboré à votre intention un document volumineux de Référence à ma déclaration de Politique Générale que je me propose de finaliser avec vous, avec les représentants de la société civile, les organisations de base, les organisations de femmes et les partis politiques, pour être présenté à la nation dans les prochains jours. Ce sera la feuille de route grâce à laquelle vous pourrez suivre le cheminement du gouvernement, mesurer ses résultats, identifier les retards et les lenteurs, et également noter les difficultés du parcours.

**Honorables Parlementaires,**

Je tiens à vous assurer que mon gouvernement est disposé à dialoguer, à écouter et à discuter. L'Exécutif et le Législatif sont des partenaires de tous les jours. Je prévois d'instaurer entre le Parlement et le Gouvernement des réunions régulières où nous pourrions débattre sereinement des questions d'intérêt commun. Ce dialogue s'étendra aux organes du Pouvoir Judiciaire ainsi qu'aux Institutions Indépendantes, toujours dans l'objectif d'une défense concertée de l'intérêt général.

Cette dynamique de communication s'adressera également aux organisations de base, à la paysannerie, à la société civile, aux médias, aux partis politiques, à l'ensemble des forces vives qui sont l'expression pluraliste de notre jeune démocratie. Elle engagera de même les Haïtiens vivant à l'étranger et pourtant si présents dans l'effort de relèvement national.

Elle s'adressera aux entrepreneurs haïtiens, qu'ils appartiennent au secteur formel ou informel. Ces derniers seront accompagnés et encouragés à investir pour conserver et générer les emplois, créer la richesse nécessaire à l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Des canaux de communication avec la Communauté Internationale seront maintenus et élargis de manière à accélérer le rythme de déblocage des fonds destinés à la reconstruction et attirer les investissements étrangers et les capitaux externes.

En fait, l'équipe que je dirige choisit d'élever la communication gouvernementale au rang d'une véritable pédagogie. Elle pratiquera la transparence et se soumettra à l'exigence de la reddition de comptes.

### 3-LE PACTE DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

**Honorables Parlementaires,**

Quelque part dans le déroulement souvent tumultueux de notre vie de peuple libre et indépendant, nous avons perdu de vue l'idéal des ancêtres. Ils nous ont enseigné que seule « l'union fait la force ». Nous nous sommes laissé entraîner dans une course effrénée vers la satisfaction d'intérêts particuliers. Oubliant les grandes leçons de notre histoire, nous nous sommes laissé aller à cultiver les préjugés, attiser les querelles de chapelle qui ont malheureusement empoisonné nos relations et ralenti notre foulée commune sur les voies du progrès et de la modernité.

Il est venu le moment de mettre un frein définitif à cette dérive. L'heure a sonné pour nous de renouer les liens de cette fraternité infrangible qui a fait 1804 et qui nous permettra de conquérir des lendemains à la dimension de la vision de nos Aïeux et des aspirations profondes du peuple haïtien.

Dans cette perspective et conjointement avec le Président de la République, le Gouvernement que j'ai le privilège de conduire animera un processus devant conduire à la signature d'un « **PACTE DU BIEN-VIVRE-ENSEMBLE** ».

Dans les prochains jours, le Président de la République invitera des personnalités représentatives de notre diversité sociale et politique, connues pour leur engagement en faveur de l'avancement du pays, à prendre part à cette entreprise qui vise à créer une plus grande cohésion nationale.

Je souhaite, pour ma part, un débat contradictoire dans le respect de nos différences, un débat axé sur la recherche du bien commun, un débat susceptible de générer et d'enrichir les nouvelles idées qui construiront l'Haïti de demain par toutes les Haïtiennes et tous les Haïtiens, pour toutes les Haïtiennes et tous les Haïtiens.

- Une Haïti vibrante, inclusive, moderne et ouverte sur le monde ;
- Une Haïti dotée d'une économie diversifiée, verte, compétitive ;

- Une Haïti qui crée de la richesse et des emplois stables et durables pour tous ses enfants;
- Une Haïti qui croît à une cadence moyenne de plus de 9 % l'an ;
- Une Haïti dont toutes les filles et tous les fils seront fiers, partout à travers le monde.

#### 4-LES URGENCES DE L'HEURE

**Mesdames, Messieurs les Parlementaires,**

Avant d'aborder avec vous les grands axes de ma politique générale, permettez que je vous entretienne d'une urgence qui mérite notre action immédiate : celle de sortir nos compatriotes de dessous les tentes précaires et insalubres où ils mènent une vie à la limite de l'humaine condition. Il n'est pas opportun d'énumérer la liste des bonnes intentions, des projets et des plans qui adressent ce problème crucial et qui nous ont tout de même valu de réduire le nombre des personnes à reloger de 1.5 million à 600 000.

Voilà un effort qui sera poursuivi et accéléré dans le double but d'offrir un meilleur horizon de vie et d'espérance aux sinistrés du 12 janvier et de réaménager les espaces et les places publics afin de leur restituer leur aspect attrayant d'antan.

Le nombre de camps, jusqu'au 30 septembre 2011, dans tout le pays, s'élève à 894. De ce nombre :

- 93% sont localisés dans l'aire métropolitaine et ses environs (Port-au-Prince, Carrefour, Pétiion-Ville, Delmas, Cité Soleil et Croix des Bouquets)
- 70% des camps accueillent moins de 100 familles (camps intermédiaires)
- 40% des personnes déplacées résident dans 25 Camps (camps majeurs)
- 62% des gens à l'intérieur des camps sont des locataires
- 38% sont des propriétaires de maisons endommagées par le séisme
- 92% de la population des camps y résident réellement (c'est-à-dire y dorment toutes les nuits).

Selon les données d'un sondage réalisé en mars 2011 sur l'intention des gens habitant les camps, 94% des déplacés se disaient prêts à partir.

Au terme du quinquennat du président Michel Joseph Martelly, la problématique des personnes déplacées sera complètement résolue. Nous posons comme prémisses à cette stratégie qu'il n'y aura pas de mesures d'expulsion sans solutions alternatives préalables. Les modalités de relocalisation se développeront à la fois sur le court et le moyen termes, dépendant de l'importance et de l'utilisation du site avant le séisme.

Sur le moyen terme, nous envisageons :

- L'évaluation et l'adoption de mesures incitatives pour accélérer la réparation des dommages au niveau des maisons des personnes propriétaires qui se retrouvent dans les camps ;
- L'extension des projets de logements - celui du **16/6** du Président Martelly en est un modèle - qui ciblera les 25 plus grands camps qui abritent actuellement 240,000 personnes.

On estime à environ 300 000 les besoins de nouveaux logements qui devront être construits suivant les normes modernes, parasismiques et anticycloniques. En tout cas, la vision qui sous-tend une telle politique ambitieuse d'offrir un cadre de vie décent à l'ensemble de la population, avec eau et assainissement, drainage, électricité, police et sécurité, sans oublier les opportunités de gagner un revenu.

En préambule à la reconstruction des zones dévastées, il faut penser à finaliser l'enlèvement des débris, fixer les normes et règlements devant régir la chaîne de valeurs de (re)construction des bâtiments, appuyer et accélérer le **Projet 16/6** visant à relocaliser les déplacés des six camps d'hébergement pour environ 30 000 personnes.

A cet égard, mon Gouvernement croit que la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) devrait être repensée, réaménagée et son mandat réorienté à travers un dialogue entre les parties prenantes. Certains parlent de rapatriement. Nous comprenons et partageons volontiers leur préoccupation basée sur un désir légitime d'appropriation des leviers de la Refondation nationale. Mon

Gouvernement s'en remet à l'appréciation du Parlement qui devra bientôt s'y pencher et reste disponible pour fournir toute information utile à la prise de décisions.

**«ONORAB PALMANTE, PEP LA PA KA TAN'N ANKO».**

## 5-LES QUATRE (4) GRANDS PILIERS

**Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs les membres du Bureau,  
Honorables Membres de l'Assemblée,**

Pour concrétiser ses orientations et objectifs, mon gouvernement ancrera son action sur quatre (4) grands piliers. Nous parlons des 4 E du président Michel Joseph Martelly, soit l'Éducation, l'Emploi, l'Environnement et l'État de droit.

La conjoncture actuelle impose un cinquième E pour l'Énergie.

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Parlementaires de la 49<sup>e</sup> Législature**

### 5.1 - ÉDUCATION

#### 5.1.1- Les défis du système éducatif

Dans le domaine de l'Éducation, mon Gouvernement, répondant aux promesses électorales et aux vœux du Président de la République de scolarisation universelle, se donne pour objectif global de prendre les mesures adéquates en vue de corriger les carences de l'état traditionnel haïtien. Force est de constater que notre système éducatif est injuste, archaïque et non adapté aux réalités et aux exigences du monde moderne.

Le Président Martelly a accédé au pouvoir environ 15 mois après qu'un tremblement de terre eut détruit plus de 5.192 bâtiments logeant des écoles tant publiques que privées, préscolaires, fondamentales et secondaires.

Des dégâts du même genre ont été enregistrés au niveau du sous-secteur de la formation professionnelle et technique. Des 74 centres reconnus par l'État et fonctionnant dans les Départements de l'Ouest et du Sud-Est, 15 ont été complètement détruits, alors que 25 autres ont été sévèrement endommagés. De même, plus de 80% des infrastructures d'enseignement supérieur ont été détruites.

Sur le plan humain, l'impact du séisme sur le système éducatif frise l'hécatombe : 4 000 élèves, 559 enseignants et 193 membres du personnel administratif sont morts sous les décombres.

L'enseignement supérieur et universitaire quant à lui a perdu plus de 200 professeurs et environ 3 000 étudiants. Le coût total des pertes et dommages physiques enregistrés au sein du secteur éducatif s'évalue dans l'ensemble à 630 millions de dollars USD.

Cette catastrophe naturelle n'a donc fait qu'aggraver l'environnement déjà précaire dans lequel fonctionnait le système éducatif haïtien depuis de nombreuses années où :

- Environ 500 000 enfants âgés de 6 à 12 ans n'ont jamais encore fréquenté l'école;
- Plus de la moitié des 2 200 000 enfants qui ont accès à l'école fondamentale font face chaque année à des difficultés économiques qui les empêchent d'y rester pour terminer le cycle avec succès; l'éducation est aussi une des premières causes d'endettement des ménages ; les jeunes filles sont retirées en premier de l'enseignement quand la famille fait face à des difficultés financières ;
- L'offre scolaire publique ne répond qu'à moins de 10% de la demande;
- Les disparités dans la structure de l'offre existante sont très marquées entre les Départements scolaires du pays et également entre les milieux rural et urbain;
- La problématique des langues constitue un véritable obstacle à un enseignement et un apprentissage de qualité;

- Les savoirs et les compétences enseignés à l'école sont systématiquement remis en question par les parents et la société et ne correspondent pas aux exigences du marché de travail ;
- L'augmentation des enfants dans les rues et en domesticité est devenue de plus en plus inquiétante dans une société qui aspire à vivre dans un État de Droit;
- Les ressources humaines formées quittent le pays au fil des années et celles qui ont choisi d'y rester sont de moins en moins disponibles pour exercer une carrière dans l'enseignement à un titre ou à un autre;
- Le dispositif mis en place pour évaluer les apprentissages mérite d'être réformé en profondeur;
- La problématique des coûts, du financement et de la qualité de l'éducation est une préoccupation majeure tant pour les parents que pour l'État;
- La santé et la nutrition ne sont prises en charge au préscolaire et au fondamental que pour environ 16% des élèves issus des familles défavorisées;
- Le taux de rendement interne du système éducatif est aujourd'hui de l'ordre de 43% au fondamental et de 35% au secondaire;
- La structure de gouvernance du secteur mérite d'être renforcée à tous les niveaux.

**L'éducation est un énorme pari sur l'avenir, mais c'est un pari que nous devons gagner. Ensemble, nous le gagnerons.** A côté d'une redéfinition du cursus, de la multiplication des bâtiments scolaires, de la ré-institution d'un inspectorat rigoureux, le gouvernement sait qu'aucune amélioration des résultats de l'éducation en Haïti ne verra le jour si elle n'est pas suivie d'une révision de la politique traditionnelle à l'égard de l'enseignant.

Nous sommes sérieusement préoccupés par le statut de l'enseignant qui continue de subir le martyr du sacerdoce de l'éducation. Les réformes de l'éducation ne produiront aucun résultat dans un pays où l'enseignant n'est pas formé de façon continue, où il n'a pas un statut jugé honorable du point de vue social et économique. A ce sujet, le gouvernement entretiendra un dialogue constant avec les divers syndicats et

organisations du secteur afin d'apaiser et de résoudre tout conflit, d'anticiper les revendications et de combler les aspirations compréhensibles et légitimes du monde des enseignants.

En ce qui a trait à la formation des maîtres, le gouvernement s'emploiera, d'une part à les encadrer en permanence par le recyclage et l'éducation à distance, et d'autre part à améliorer les structures propices à faciliter la condition enseignante, tels les EFACAP (Ecoles Fondamentales d'Application et Centre d'Appui Pédagogique), les institutions auxquelles elles servent de relais, les DDE (Directions Départementales d'Education), les ENI (Ecoles Normales d'Instituteurs) et les CFEF (Centres de Formation pour l'Ecole Fondamentale).

### **5.1.2- La scolarisation universelle**

Face à l'absence quasi-totale de l'Etat haïtien dans le domaine de l'Education (90% des écoles sont aux mains du secteur privé), notre gouvernement œuvrera à matérialiser les promesses dont le président de la République a fait le thème majeur de sa campagne électorale. L'objectif fondamental du gouvernement sera d'instaurer une école pour tous, d'ouvrir les portes de l'école haïtienne à tous les enfants d'Haïti, favorisés comme défavorisés, riches comme pauvres, de permettre à tous d'accéder aux échelons les plus élevés de la société haïtienne par le savoir, instaurant ainsi l'égalité des chances. D'autres objectifs non moins importants seront également poursuivis :

- Faire de l'Education la base de la formation citoyenne et du développement collectif national ;
- Produire une citoyenne et un citoyen respectueux des valeurs, discipliné, travailleur et honnête, capable d'appliquer les normes d'une société démocratique et d'apporter par sa formation intellectuelle et sa maîtrise des nouvelles technologies son apport à la création d'une société moderne, égalitaire, orientée vers le progrès et le développement;
- Inverser l'ordre existant du contrôle de 90% du système éducatif haïtien par le secteur privé et amener l'Etat à prendre ses responsabilités dans ce domaine.
- Appliquer une politique volontariste contraignant les acteurs du système à des résultats palpables obligatoires.

- Travailler à réduire au maximum la déperdition scolaire.

Le Président a fait le serment d'ouvrir les portes de l'école aux 772 000 enfants qui n'ont jamais connu la joie ineffable d'entrer dans une salle de classe. La Nation Haïtienne a pleinement adhéré à ce projet. Et l'histoire retiendra qu'elle a accordé son vote massif à celui qui le portait. Le Président haïtien se démène avec une émérite persévérance pour trouver les fonds nécessaires à cette entreprise colossale.

Pa gen moun ki pa dako ak yon si bèl pwojè. Tout dispozisyon te pran pou o mwens 140 a 150 mil timoun antre lekòl ane sa-a. Prezidan-an te fe apèl ak tout moun. Li mande pou pran 1 dola 50 sou chak transfè, 5 santim sou chak appel telefòn etranje.

Natirèlman, gen you lwa ki nesesè, tout moun dakò. Prezidan an mande'm pou'm mete tèt mwen ansan-m ak palman an, pou nou fè lwa sa-a pou tout moun ka alèz, pou tout timoun ka kontan. Fon sa-a, nou pral antre'l nan trezò piblik, nan budgè nou pral prezente devan palman trè prochènman.

### **«ONORAB PALMANTE, PEP LA PA KA TAN'N ANKO».**

Ce projet de scolarisation universelle rejoint et soulage les préoccupations de la Nation entière. Et je contemple déjà le jour où le Président Martelly déposera au bout de 5 ans son bilan positif sur la table de l'histoire. Et tous les haïtiens et haïtiennes seront fiers de clamer qu'ils avaient à un niveau ou à un autre participé à ce grand-œuvre.

La focalisation de l'attention du pouvoir sur la scolarisation universelle et gratuite n'obnubile ni n'atténue sa détermination à poursuivre et approfondir la réforme du système éducatif. L'objectif d'une telle réforme vise à former l'haïtien pour Haïti d'abord, à multiplier les établissements de l'école publique pour accueillir les élèves qui, dans plusieurs localités du pays, travaillent sous des tonnelles de fortune.

Le Président de la République souhaite une scolarisation massive sans exclusive aucune. Mon gouvernement, à ce compte, fera une place particulière à l'éducation spéciale, en vue de corriger cette injustice criante et inacceptable que constitue la

marginalisation d'un nombre considérable d'enfants « à besoins spéciaux ». En effet, selon une enquête conduite par la Commission de l'Adaptation Scolaire et d'Appui du Ministère de l'Education Nationale (CASAS), il y aurait eu, en 1997-1998, un total de 120 000 enfants d'âge scolaire en situation de handicap. Seulement 2 017 d'entre eux avaient pu fréquenter l'école haïtienne, soit 1,7% du total.

Dix ans après, grâce aux efforts des institutions de la société civile et du secteur public, ce taux est passé à 4%, alors que dans les rangs des enfants non handicapés, celui de scolarisation actuelle se situerait à 74%. Cet écart mérite d'être comblé. L'un des objectifs prioritaires de mon gouvernement consistera à relever ce défi.

### **5.1.3- De nouvelles voies pour la Formation professionnelle, l'Enseignement supérieur et la Recherche.**

La réforme du système éducatif visera également à accroître et à améliorer l'offre de formation technique et professionnelle dans tous les Départements géographiques. La rénovation des curricula est plus que jamais un impératif tenant compte des évolutions du marché du travail. Une attention particulière sera portée aux filières relatives aux métiers liés à la reconstruction, de façon à offrir à des milliers de jeunes des opportunités d'emplois à court terme.

La politique de mon gouvernement favorisera la création de structures institutionnelles propices à la recherche scientifique et aux travaux conduisant aux innovations technologiques comme de véritables supports au développement économique d'Haïti. Elle encouragera en outre l'augmentation, la diversification des filières de formation et la décentralisation, au profit des départements géographiques, des structures universitaires en fonction des opportunités des régions considérées. Nous contemplons déjà le moment où chaque département sera doté de son complexe universitaire assorti d'un campus. Les professionnels ainsi formés seront l'avant-garde de la brigade de la reconstruction nationale, déconcentrée, décentralisée.

Mon gouvernement envisage d'associer l'Université aux grandes réflexions du devenir national. A ce compte, il se fera un point d'honneur de soumettre périodiquement à l'Université d'Etat d'Haïti, aux autres universités publiques, comme aux universités privées, foyer et sanctuaire de la réflexion et de la recherche, certains

grands problèmes nationaux, en vue d'avoir le dernier mot de la science sur ces dossiers. C'est là la meilleure façon d'associer la jeunesse et l'université à l'approfondissement des réalités du pays et de lui faciliter l'apprentissage précoce de la gestion de la République.

De même, la Primature lancera périodiquement des concours dans le but de sélectionner des projets innovants soumis par des étudiants. De plus, le gouvernement continuera de participer activement à la formation et à la vie des Parlements-jeunesse et des Gouvernements-jeunesse.

## **5.1- ETAT DE DROIT**

### **5.2.1- Instauration de l'Etat de droit**

#### **Honorables Parlementaires,**

Le Président élu fait de l'instauration de l'État de droit une des grandes priorités de son mandat. Il s'engage, à cet effet, à établir les mécanismes nécessaires capables de garantir les droits de la personne, l'ordre et la sécurité publique sur toute l'étendue du territoire national.

Le gouvernement travaillera à consolider l'État de droit dans le plus grand respect de la hiérarchie des normes, de l'égalité des sujets de droit, des garanties judiciaires, de l'indépendance de la Justice. Dans ce système institutionnel, la hiérarchie des normes s'imposera à tous, afin de rétablir l'autorité de l'État sur le socle d'institutions fortes pour mieux combattre l'impunité. Mon gouvernement veillera à l'application des normes de droit supérieures que sont la Constitution, les engagements internationaux, les lois et règlements de la République. L'égalité des sujets de droit, nouvel impératif pour la refondation sociale, garantira la stabilité politique devant permettre l'épanouissement de l'économie nationale. Dans cette perspective, seule une Justice intègre et indépendante sera capable d'assurer les garanties judiciaires indispensables à la solidarité entre citoyennes et citoyens sans aucune considération fondée sur la couleur, le sexe, la situation économique, les opinions politiques.

Mieux encore, l'État de droit, dans l'ordre interne, devra établir un lien quasi-organique avec la démocratie et les droits de l'homme qui vont dans le sens d'un renforcement « des conditions permettant à chacun de jouir des droits universels et des libertés fondamentales ». Cette nouvelle manière de penser et de faire la politique s'impose. Elle ouvre la voie à une *actio popularis*, pour permettre tant au PROTECTEUR DU CITOYEN qu'aux organisations de défense des droits de l'homme en Haïti d'intervenir contre tout traitement cruel, inhumain ou dégradant envers le citoyen ou la citoyenne. Le gouvernement mettra tous ses efforts au service des plus hautes valeurs de l'homme, réaffirmées dans le Pacte de San Jose de Costa-Rica sanctionné par Haïti.

Et maintenant que nous avons réintégré les démocraties contemporaines, le gouvernement reconnaît le caractère unitaire du monde juridique, car une double définition du droit est inconcevable tant au niveau des normes internes qu'au niveau des normes internationales. Aussi la collaboration étroite des Ministères de la Justice, des Affaires Étrangères et de l'Assemblée nationale devient indispensable pour mieux prendre en compte les traités et conventions qui ont modifié les dispositions de nature constitutionnelle, législative ou réglementaire de l'État.

Le séisme du 12 janvier 2010 a littéralement détruit le Palais de justice de la capitale et certains tribunaux de province. Les effets de cette catastrophe se sont traduits par la réduction considérable de l'activité judiciaire dans un contexte de grande faiblesse du cadastre et de l'état civil. L'État devra, à court terme, reconstruire les infrastructures indispensables à la bonne marche du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Nombreux sont les magistrats et auxiliaires de justice qui ont péri suite au tremblement de terre. Le personnel qualifié fait défaut. Il va donc falloir renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de la justice en assumant leur formation pour leur permettre d'assurer l'égalité devant la loi, supprimer l'injustice, établir une administration pénitentiaire respectueuse de la dignité humaine et des standards internationaux en la matière.

L'objectif premier du gouvernement sera de faire de l'État de droit une réalité en Haïti grâce à une politique qui valorisera la primauté du droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la condamnation de l'arbitraire, la lutte contre la corruption, le

désengorgement des cours et des tribunaux, l'égalité entre les sexes devant la loi ; une politique qui fera de la Justice un service public de proximité au bénéfice des populations des villes et des campagnes.

La nomination récente du Président de la Cour de Cassation par le Chef de l'Etat présage de l'installation prochaine de Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire avec tout ce que cela implique relativement à l'indépendance et la saine gestion en ce domaine.

### **5.2.1.1- Le système judiciaire**

En vue d'assurer la protection des administrés contre les abus de toutes sortes, les excès de pouvoir, les mesures et commandements parfois illégaux de certains agents de l'État abusant de leurs prérogatives, le dysfonctionnement des institutions judiciaires, le gouvernement s'engage à :

- Élaborer un plan national de réforme de l'enseignement du droit.
- Renforcer la bonne gouvernance.
- Lutter contre l'impunité
- Adresser les défis de la détention préventive prolongée.
- Réorganiser l'administration de la justice dans l'intérêt général.
- Développer une « chaîne pénale » fonctionnelle.
- Créer un système moderne de casier judiciaire regroupant les condamnations les plus graves pour crime et délit.
- Moderniser la législation relative au droit des affaires, au droit social, au droit des biens mobiliers et immobiliers.
- Soumettre au Parlement un projet de loi sur la refonte du Code douanier.
- Améliorer les pratiques en matière pénitentiaire.
- Rétablir la Commission permanente de refonte des codes haïtiens.

### **5.2.1.2- La Police Nationale d'Haïti (PNH)**

Il est devenu indispensable d'élaborer le nouveau plan de réforme de la Police nationale (P.N.H) pour en faire un auxiliaire privilégié de la Justice, une force capable de démontrer son efficacité dans les luttes contre la délinquance et la criminalité, la

corruption, le banditisme et la cybercriminalité. Il faut reconnaître que le banditisme lié à la violence des rues est un signal d'alarme d'un pourrissement au sein de notre société. Il faut avant tout résoudre les problèmes de la faim, du chômage et les contradictions qui conduisent un individu à devenir un jour un criminel dangereux.

Il est donc important de se démarquer d'une conception étroite qui perçoit la sécurité publique uniquement sous l'angle des activités placées sous la seule responsabilité de la PNH. Conformément aux promesses du Président Michel Joseph Martelly de consentir en aval tous les efforts nécessaires en vue de la protection des biens et des personnes, le gouvernement s'engage à :

- Renforcer l'ordre public et la sécurité des citoyens.
- Éliminer les zones de non-droit tant dans les zones urbaines que rurales.
- Maintenir la formation continue des agents de la PNH dans le respect des droits de la personne.
- Établir la confiance de la population en la Police.

#### **5.2.1.3- Le système pénitentiaire.**

Dans la mise en place de l'État de droit, le gouvernement aura le souci de moderniser le système pénitentiaire. Il faudra créer des maisons d'arrêt et de justice dans l'aire des tribunaux de Première instance, des centres d'éducation corrective pour les mineurs en contravention avec la loi, combattre la délinquance juvénile en encadrant les jeunes dans les activités sportives et culturelles, améliorer les centres de détention réservés aux femmes, instituer les greffes de prison, organiser des ateliers de formation à l'intérieur des centres de détention. Cette réforme des prisons se fera sous le contrôle administratif du Ministère de la Justice qui devra se pencher sur des problèmes tels que :

- La surpopulation carcérale
- Les conditions sanitaires et de sécurité des prisonniers des deux sexes.
- Les détentions prolongées et abusives dans les commissariats de police.
- La formation du personnel carcéral.
- Les mécanismes de gestion pénitentiaire.

#### **5.2.1.4- Ordre de route et calendrier pour les 100 premiers jours.**

Dans le but de rétablir et de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de la Justice et de la Sécurité publique, d'harmoniser la législation nationale conformément aux traités, conventions, accords internationaux sanctionnés et ratifiés par l'Assemblée nationale, d'adopter les règles d'une bonne organisation pénitentiaire et de la pratique du traitement des détenus, d'encourager la promotion des valeurs juridiques en tenant compte des apports des organisations de la société civile qui œuvrent dans ce domaine, le gouvernement dans le respect des normes constitutionnelles va dans les prochains jours :

1. Installer le Conseil Supérieur de la Magistrature, après la nomination des autres juges de la Cour de Cassation.
2. Appliquer la loi portant statut de la Magistrature pour la nomination et la carrière des magistrats.
3. Élaborer la loi sur la justice administrative.
4. Présenter le projet de loi réorganisant le Ministère de la Justice.
5. Appliquer un nouveau plan de la réforme de la Police.
6. Créer une unité de politique pénale.
7. Créer la Commission Technique des Frontières (CTF) qui sera dirigée par un expert en matière de commerce international.

#### **5.2.1.5- Défense et protection civile.**

Mon Gouvernement entend mobiliser toutes les énergies disponibles pour préserver le pays des grands risques de nature à menacer sa sécurité et la stabilité et à compromettre sa reconstruction. Dans cette perspective, je souscris pleinement aux engagements électoraux du Président de la République, Son Excellence Michel Joseph Martelly, préoccupé qu'il est de mettre à contribution toutes les institutions dans l'œuvre de reconstruction nationale.

Conformément à la Constitution, le gouvernement va déployer des Forces de défense du territoire, de surveillance des frontières terrestres, maritimes, aériennes. Ceci permettra un renforcement de l'État et une reprise du contrôle du territoire actuellement sous la garde de la MINUSTAH.

Ces nouvelles forces seront assistées par des hommes et des femmes médecins, infirmiers, agronomes, ingénieurs, agents forestiers et environnementaux. Elles deviendront avec le temps une organisation de métier et pourront être affectées à des tâches de développement selon le vœu de la Constitution proclamée par un peuple dans sa pleine souveraineté et qui aspire, après un temps de tumultes et d'outrances, à une existence paisible et digne.

#### **5.1.2.6- Renouveau des Institutions démocratiques**

L'Etat de droit repose également sur le fonctionnement régulier, sans interruption, des institutions démocratiques appelées à jouer leur rôle de régulateur.. A cet égard, je crois devoir rappeler ici l'obligation qui incombe à mon gouvernement de créer, à court terme, toutes les conditions favorables à la tenue des élections pour le renouvellement du tiers du Sénat et la mise en place d'autres instances représentatives prévues par la Constitution.

Dans cette perspective, l'action du gouvernement MARTELLY-CONILLE avec, bien sûr, la collaboration avisée et éclairée du Parlement, sera particulièrement orientée vers la remise en état de fonctionnement normal de l'institution électorale et le renforcement des capacités des partis politiques.

#### **5.2.2- La Politique sociale**

##### **5.2.2.1- La protection sociale**

**Honorable Parlementaires,**

Sur le plan social, le gouvernement que j'aurai la responsabilité de diriger inscrit ses efforts dans le cadre de la construction d'une société plus juste et plus inclusive, de l'édification d'un État de droit et de la modernisation des Institutions. Pour le développement humain durable et le progrès social du pays, le gouvernement se propose de lancer un vaste chantier de réforme de la sécurité sociale.

Un tel projet se justifie du fait que les mécanismes publics de sécurité sociale disponibles au pays datent des années 60 et ne répondent que très imparfaitement aux besoins de la société haïtienne d'aujourd'hui. A ce propos, le gouvernement reconnaît d'emblée l'insuffisance du cadre juridico-institutionnel actuel et la nécessité de travailler à sa modernisation, aux fins de permettre à l'État haïtien d'avoir les capacités de faire face aux défis et enjeux en matière de sécurité sociale en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle.

Dans un contexte social fortement dégradé au cours de deux dernières décennies, marqué particulièrement par des phénomènes de chômage ou de sous-emploi endémique, de marginalisation économique et d'exclusion sociale, le dispositif public actuel de sécurité sociale s'est révélé inadéquat pour assurer la protection des travailleurs confrontés soit directement à la pauvreté, soit à une large gamme de risques qui menacent leurs revenus, leur sécurité, leurs conditions de vie et leur santé. Les prestations sociales sont largement insuffisantes ou n'ont qu'un impact limité, puisque la sécurité sociale est appliquée à un groupe relativement restreint de travailleuses et travailleurs du secteur formel de l'économie. Il en résulte que ceux du secteur informel, constituant plus de 80% de l'économie nationale, restent en dehors du champ d'application des régimes d'assurance sociale et ce, en l'absence presque complète de filets de protection sociale.

Or, selon la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le droit à la protection sociale est un droit fondamental de l'homme et constitue une partie intégrante du développement humain et du progrès social durable. L'absence de protection et de sécurité sociale pour les travailleuses et les travailleurs du secteur informel constitue le déni d'un droit humain fondamental, et cette exclusion rend encore plus difficile le combat contre la pauvreté.

Aussi, mon Gouvernement, dans le cadre de la mise en application d'une politique structurelle d'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables de la société, se donne-t-il pour objectif essentiel de renforcer les systèmes de sécurité sociale des travailleuses et des travailleurs haïtiens, qu'ils soient du secteur moderne ou du secteur non structuré de l'économie.

Dans ce contexte de crise socio-économique prolongée en Haïti, considérant les exigences de cohésion sociale, de construction nationale et démocratique, mon Gouvernement veillera à :

- Consolider les principes de base régissant la sécurité sociale, à savoir la solidarité, la répartition et la justice sociale ;
- Favoriser l'extension du système national de sécurité sociale, comme canal prépondérant de la solidarité nationale, en élargissant la couverture de sécurité sociale à tous les travailleurs du secteur formel non encore enrôlés, et surtout aux travailleurs du secteur informel totalement exclus du système de sécurité sociale et comptant pour plus de 80% de l'emploi en Haïti.

Pour arriver à ce renforcement, le gouvernement prendra les dispositions pour :

- Réformer et moderniser les Institutions de sécurité sociale, dans une obligation de gestion rationnelle et efficace des ressources, en mettant en place le Conseil National d'Administration des Organes de Sécurité Sociale ou CAOSS ;
- Dégager des ressources accrues pour le financement de la sécurité sociale.

Sous mon gouvernement, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) se trouvera au cœur du dispositif public de sécurité sociale du pays, avec entre autres attributions de :

- Assurer la protection de la travailleuse et du travailleur tant dans le secteur formel qu'informel de l'économie ;
- Établir, sur la base de la solidarité nationale, un régime approprié de sécurité sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les œuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Promouvoir la construction de logements sociaux.

Les capacités du MAST seront développées en conséquence.

Au cours des quinze à vingt dernières années, le «processus de bidonvilisation – marginalisation», caractérisé par le développement accéléré des quartiers marginaux et la forte dégradation de l’habitat et de l’infrastructure, s’est développé dans le sillage de la paupérisation des zones rurales et des masses urbaines, de l’accélération du processus d’urbanisation, de la déstructuration du tissu industriel et du développement du secteur informel en Haïti.

Les désastreuses conditions de logement, exacerbées par des problèmes d’assainissement suite au séisme du 12 janvier 2010, sont devenues de plus en plus précaires et franchement risquées. Le statu quo est devenu à son tour inacceptable et, le gouvernement ne pourra faire l’impasse sur la reconstruction d’une manière générale et le relogement des sans-abris plus spécifiquement. Le programme Kay Pam de la Banque Nationale de Crédit (BNC) constitue déjà un élément de réponse adéquate en termes de financement national adapté.

La stratégie de réponse envisagée privilégie :

- La conception et la mise en place d’un programme de logements sociaux sur cinq (5) ans, visant à la construction de nouveaux logements au bénéfice des populations les plus faibles dont les sinistrés du 12 janvier en priorité.
- La conception et la promotion de programmes d’accès à la propriété qui intéresseront les Haïtiennes et les Haïtiens désireux de devenir propriétaires selon leur affiliation – obligatoire pour le formel, facultative et fortement souhaitée pour l’informel – au régime d’Assurance-vieillesse de l’ONA, par exemple, à même les fonds accumulés à titre de cotisations.

En dehors des aspects liés à la pénétration du marché du travail, il faut organiser les filets de sécurité sociale de manière à rendre disponibles des services de soins et d’hébergement aux enfants orphelins de tout cadre familial et aux personnes âgées ou handicapées dépendantes, la situation de ces catégories vulnérables étant sérieusement aggravées par suite du séisme.

Les caractéristiques du cadre socio-économique d’Haïti sont connues de tous. C’est une économie marquée par la régression et la paupérisation massive, un secteur formel embryonnaire, un secteur informel prépondérant et rongé par le sous emploi, une population jeune et peu qualifiée, une force de travail aculée à l’émigration.

Mon gouvernement ne saurait ignorer les divers groupes d’employés licenciés de l’administration publique et qui réclament instamment, à coups de manifestations de rues et de sit-ins, réintégration et/ou dédommagements. Grâce à un dialogue paisible, pragmatique et conciliateur, nous finirons par trouver les solutions acceptables ou les arrangements utiles à la paix sociale

Convaincu des liens étroits qui existent entre la pauvreté et le chômage, le gouvernement s’engage à combattre la pauvreté et l’exclusion sociale et à renforcer les capacités de création d’emplois au travers de divers programmes et projets ciblés sur :

- La création d’un climat favorable au développement des affaires ;
- La promotion de l’économie sociale et solidaire notamment avec la mise en place d’un fonds destiné à faciliter l’insertion des jeunes, porteurs de projets sérieux, par l’activité économique ;
- le renforcement de l’employabilité des jeunes par l’amélioration non seulement de la qualité mais aussi de l’offre de formation professionnelle adaptée à l’évolution socio-économique du pays ;
- La redynamisation des entreprises coopératives qui ont toujours démontré leur capacité à développer l’emploi et à améliorer les conditions de vie des populations tant rurales qu’urbaines.

#### **5.2.2.2 - La Santé**

La Santé, comme l’Education, fait partie des indices les plus importants du développement humain. Le droit à la santé pour tous les haïtiens, sans distinction, est une prérogative constitutionnelle. Pourtant, le profil épidémiologique de notre pays est alarmant. En effet :

- L’espérance de vie à la naissance de l’Haïtien moyen est de 58 ans ;
- Le taux de mortalité infantile est de 86 décès pour 1000 naissances

vivantes; ce qui se traduit par un nombre de décès annuel de 29,000 enfants de 0 à 5 ans;

- Le taux de mortalité maternelle est de 630 décès pour 100,000 femmes enceintes ;
- Le nombre d'enfants moyens par femme : 6 (contre 2 en République Dominicaine)
- L'accès aux services institutionnels de santé est de seulement de 30%.
- Malgré quelques progrès, le VIH/SIDA continue d'être une épidémie généralisée, affectant 2,2% de la population adulte, soit plus de 120,000 personnes.
- Le développement et la mise-en-œuvre d'une nouvelle approche de financement des soins de santé.

Les différentes causes sous-jacentes à ces problèmes et qui provoquent cette incapacité de l'Etat à respecter cette exigence constitutionnelle sont structurelles: manque de capacités du Ministère de la santé et manque de motivation des ressources humaines dans le secteur de la santé.

La persistance de ces problèmes est aussi d'ordre économique, en rapport au faible pouvoir de consommation de la majorité des Haïtiens. Nous sommes suffisamment conscients de la mauvaise qualité des soins et des difficultés d'accès aux services dispensés par les institutions publiques de santé et nous sommes déterminés à prendre des mesures en vue d'y remédier.

Finalement, les causes à l'origine de ces problématiques sont d'ordre politique et financier. L'enveloppe assignée au secteur Santé ne représente que 5 % du budget national : c'est inacceptable. Le nouveau gouvernement veillera, avec votre assentiment, à lui accorder une meilleure allocation. Il centrera ses interventions sur les causes et les principales contraintes qui empêchent notre pays de solutionner ces problèmes.

La revitalisation du secteur santé se situe donc au centre des préoccupations de mon Gouvernement. Notre souci majeur est de rendre accessibles les soins de santé à la population toute entière. Il reste évident qu'une citoyenne et un citoyen en bonne santé pourront mieux accéder aux opportunités de formation et d'emploi et par là

sortir du cercle vicieux de la pauvreté et contribuer à la croissance économique. Tout comme les investissements dans l'éducation, l'amélioration du système de santé est un investissement dans le développement humain durable de notre population.

Certes, notre pays continue de bénéficier de la solidarité de la communauté internationale, notamment à l'occasion des désastres comme le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et l'épidémie de choléra. Son action est louable et nous lui en sommes reconnaissants. Cependant, il est de la responsabilité de l'Etat de renforcer son rôle normatif, d'assurer la formation des prestataires des services de santé et de se mettre en mesure de rapatrier dans le meilleur délai le contrôle du système de santé du pays. En tout cas, il veillera à ce que tout citoyen malade soit pris en charge par un système sanitaire qui atteint les zones les plus reculées du pays par l'entremise d'un réseau de soins comportant les soins primaires, secondaires et tertiaires.

Pour concrétiser les promesses de campagne du Président Martelly et les grandes actions stratégiques inscrites dans son discours d'investiture, mon gouvernement compte orienter ses interventions vers :

- Le renforcement de notre système de santé en mettant l'accent sur l'amélioration générale de l'offre et l'accès aux soins ;
- la santé de la reproduction, prioritairement la lutte contre la mortalité maternelle et la promotion de la planification familiale;
- la santé infantile;
- le contrôle des maladies diarrhéiques en général et du choléra en particulier;
- la prise en charge des urgences résultant des catastrophes naturelles;
- Le maintien des acquis réalisés dans la lutte contre le VIH/SIDA et le renforcement des stratégies d'éradication de la tuberculose et de la malaria.

L'objectif général du gouvernement pour le secteur santé est de concevoir et de mettre en œuvre un plan quinquennal, continuellement évalué, en vue d'apporter des solutions aux problèmes structurels, économiques et politiques minant notre système de santé. Nous utilisons une approche pragmatique ciblant les contraintes, c'est-à-dire les obstacles limitant tant l'extension de l'offre, l'organisation efficace et efficiente des services que l'agencement harmonieux du financement du système devant conduire à une amélioration des conditions de santé de la population.

### 5.2.2.3- Population et développement

Les données démographiques en Haïti montrent que de 3 millions d'habitants en 1950, la population haïtienne est passée à un peu plus de 10 millions d'habitants en 2011, dont 52% sont des femmes. Elle atteindra plus de 16 millions en 2050, malgré une réduction du nombre d'enfants par femmes, de la mortalité des enfants de moins d'un an, de la mortalité adulte et une émigration continue des Haïtiennes et Haïtiens vers l'extérieur.

Dans ce contexte de la transition démographique, les jeunes (15-24 ans) ont émergé et ont atteint 21% de la population. Environ 220.000 jeunes des deux sexes atteignent 15 ans chaque année, soit l'âge pour entrer sur le marché du travail, ou pour s'engager dans la formation professionnelle. L'insertion des jeunes dans le circuit social et économique devient une nécessité pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté, moyennant leur éducation, leur formation technique et professionnelle, le développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Il convient de mettre à profit la prime démographique que crée l'émergence des jeunes pour favoriser la croissance économique (emploi) et la réduction de la pauvreté.

Il convient donc d'œuvrer dans les directions suivantes :

- Actualiser la politique nationale de population axée sur les OMD ;
- Définir son ancrage institutionnel : le caractère transversal de la thématique population, en particulier après le séisme, exige, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la population, une institution qui puisse garantir cette transversalité. Ce devra être une institution dotée d'une capacité de coordination des actions, de façon à tenir compte des variables de la population. Cette institution pourrait être positionnée au MPCE ou à la Primature.
- Renforcer le système national de la statistique, en particulier le registre civil (actes de naissance, décès, etc.)
- Octroyer un document d'identification générale, comme l'exige la loi du 1er juin 2005 en ses articles 1 et 2.
- Cibler les plus défavorisés pour rompre le cycle de l'exclusion des pauvres.

Mon Gouvernement, en écho au vœu du Président de la République, créera les conditions favorables à la réalisation de la campagne intitulée « **kanpé sou dé !** », qui

visera à encourager les familles à s'arrêter à deux enfants. A cet égard, il sera mis sur pied le Centre de Promotion de la vie Familiale qui se chargera d'enseigner aux couples le contrôle naturel de la fertilité.

En ce qui a trait à la sécurité sociale, le gouvernement Martelly-Conille va mettre en place le CAOSS (Conseil d'Administration des Organes de Sécurité Sociale) pour assurer la gestion transparente et efficiente de l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA) et de l'Office Assurance Travail Maternité (OFATMA)

#### **5.2.2.4- Femme et Famille.**

Une vive polémique s'est récemment élevée à propos de la menace de supprimer le Ministère à la Condition féminine et aux Droits de la femme. Une telle idée traduisait un mépris total de la doctrine mondiale en cours relativement à la lutte pour la promotion de la gent féminine et pour l'équité du genre. Mon gouvernement ira plus loin en renforçant les bureaux départementaux de ce ministère permettant ainsi la concrétisation des politiques d'égalité sur le terrain.

Il existe en Haïti de criantes inégalités dans les rapports sociaux de sexe en matière d'éducation supérieure, de santé, d'économie, de pouvoir politique et de législation. Les chiffres parlent d'eux mêmes :

- Seulement 0,7% de femmes aux postes de décision,
- un taux de mortalité maternelle de 630/ 100.000 naissances vivantes,
- 42% des ménages sont monoparentaux avec une femme à leur tête,
- une absence quasi totale de femmes au niveau des instances décisionnelles en rapport à la reconstruction d'Haïti suite au séisme du 12 janvier 2010,
- de nombreuses femmes continuent de subir toutes formes de violences

L'objectif du prochain gouvernement sera de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de faire de la consolidation des familles sa priorité. Un programme d'activités tourne autour de huit axes principaux.

- Développement et mise en place d'une politique « d'égalité » et « politique du quota ».
- Egalité économique entre les femmes et les hommes
- Renforcement des capacités des organisations féminines et du leadership féminin.
- Promotion des études et recherches en matière de genre et développement, consolidation de la famille et de la responsabilité des parents et des conjoints
- Information, communication, formation
- Renforcement institutionnel et organisationnel
- Promotion et défense des droits des femmes et de la famille
- Promotion de la participation des femmes aux instances décisionnelles.

#### **5.2.2.5- Jeunesse et Sports.**

Mon Gouvernement a l'ambition de favoriser l'émergence d'une élite sportive digne de représenter avec panache notre pays aux championnats internationaux. Cette élite sera la résultante d'un système pyramidal impliquant une large pratique de base et de masse et la construction de centres sportifs à travers le pays.

Mon Gouvernement lancera un programme national de dotation en infrastructures sportives communautaires, pour appuyer la vingtaine de fédérations sportives engagées dans le développement de diverses disciplines. Il veillera à rétablir une adéquation entre l'offre et la demande.

D'autres actions plus ou moins spécifiques seront ciblées en faveur de la jeunesse haïtienne, dans le domaine socio-éducatif, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de création d'emploi, des loisirs et du tourisme intérieur pour la bonne connaissance du pays et la découverte du patrimoine haïtien... Les jeunes seront la cible privilégiée de la politique de l'emploi du gouvernement. Ils seront fortement encouragés à pratiquer l'athlétisme, le sport de masse qui amènera les plus talentueux à l'élite sportive du pays pour les grandes compétitions internationales.

### 5.3- EMPLOIS

#### 5.3.1- La stratégie

**Mesdames, Messieurs les Parlementaires,**

L'emploi couvre le troisième **E** du quartette du Président Michel Joseph Martelly. Au vrai, on ne stimulera l'emploi qu'en dynamisant l'économie dans tous ses aspects et secteurs d'activité. Il s'ensuit que nous ferons reposer notre politique d'emploi et de création de richesses sur nos principaux atouts, c'est-à-dire :

- l'agriculture et la valeur ajoutée des femmes et des hommes du milieu rural ;
- le logement et la reconstruction;
- le tourisme ;
- le développement transfrontalier ;
- le vêtement et l'industrie légère ;
- la culture et les industries créatives et culturelles.

Longtemps considéré comme le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, Haïti, à l'heure actuelle, est un pays en crise et cumule des records peu flatteurs en termes de développement humain. Et cette crise économique, sociale, morale et nationale, jointe à l'affaiblissement, la désarticulation et le dysfonctionnement des institutions de l'État et de la société, accentue encore plus le degré de vulnérabilité globale du pays et met à mal toute politique d'emploi envisagée.

L'absence d'une politique économique réelle a surtout engendré une destruction nette des richesses et des emplois, facilité les partenaires commerciaux du pays et conduit à la quasi-disparition de la classe ouvrière et à la massification de la pauvreté en milieu urbain comme en milieu rural.

En outre, la situation de crise qui prévaut au niveau international a déjà eu pour conséquence une baisse des transferts des Haïtiens vivant à l'étranger vers le pays. Cette donnée supplémentaire devra être prise en compte lors de la définition et la mise en œuvre d'un schéma de développement viable devant concilier les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Ces défis auxquels Haïti doit faire face dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) impliquent que nous redressions l'économie de notre pays, durement atteinte par ces crises à répétition et par les mauvais résultats sociaux, financiers et budgétaires des dernières années. Mon gouvernement entend redynamiser l'ensemble des territoires de la République pour les transformer en milieux économiquement actifs. Toutes les politiques publiques seront conçues et mises en œuvre de manière à maximiser la création d'emplois durables sur la totalité du territoire et dans tous les secteurs clés. Elles viseront également à garantir les solidarités essentielles à notre société et mieux assurer la place d'Haïti dans la région.

Un des piliers de cette stratégie sera l'établissement de zones économiques intégrées (ZEI). Il s'agira d'apporter un renouveau à la dynamique de pôles d'entreprises dans tout le pays, en favorisant le maillage économique des territoires. Tous les départements seront ainsi valorisés dans une logique de complémentarité et de coopération avec la politique des pôles de compétitivité et celle des pôles d'excellence rurale.

Cette stratégie vise à générer des milliers d'emplois en lançant une révolution de la croissance inclusive.

Les secteurs prioritaires seront supportés par les piliers transversaux suivants:

- La construction et les infrastructures : routes, bâtiments, ports, aéroports, réseaux d'irrigation et de drainage, les réseaux électriques, etc.
- Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en tant que moteur de la compétitivité ;
- L'éducation et la formation ;
- La mise en place d'un cadre propice aux affaires, grâce à un partenariat privé-public (PPP) à travers des réformes de politiques publiques et la promotion systématique de l'entreprenariat.

Dans ce domaine, mon Gouvernement s'est donné les objectifs suivants:

- Un taux de croissance économique dépassant 9 % l'an en moyenne sur les cinq prochaines années ;
- Un taux d'inflation inférieur à 10%;

- Une forte augmentation de l'emploi formel en créant un million d'emplois directs et un million et demi d'emplois indirects au bout de cinq ans, comparativement à environ 186.000 emplois actuels ;
- La réduction de moitié du nombre de personnes vivant avec moins de deux (2) dollars US par jour;
- La réduction d'un tiers du déficit de la balance commerciale en pourcentage du PIB.

Pour atteindre ces objectifs, mon Gouvernement entreprendra les actions spécifiques suivantes :

- Réforme de l'administration publique haïtienne, en particulier les structures d'appui au système productif ;
- Mise en place des dispositifs financiers susceptibles d'aider à canaliser une partie de l'épargne des Haïtiens vivant à l'étranger et d'autres ressources non encore explorées vers des projets stratégiques rentables ;
- Création des Zones Economiques Intégrées dans le souci de s'assurer que la croissance économique soit socialement et géographiquement équitable ;
- Définition et mise en œuvre d'une politique de développement des compétences (formation technique et professionnelle) de la main d'œuvre et des petits entrepreneurs, en fonction de la demande latente du marché. Cette action devait déboucher sur une réduction sensible du taux de chômage, l'amélioration de la productivité et la compétitivité des entreprises;
- Restructuration de la SONAPI (Société Nationale de Promotion des Investissements) ; création de parcs industriels départementaux avec toutes les commodités nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- Adaptation et modernisation des capacités d'appui-conseil des structures de l'Etat, et des instruments de promotion des investissements privés ;
- Accompagnement de la mutation institutionnelle, technique et financière du secteur informel par la mise sur pied d'un vaste programme visant la formalisation des micro-entreprises évoluant dans ce secteur ;
- Elaboration avec le secteur privé, de concert avec les présidents de

toutes les chambres de commerce régionales, d'un plan de travail concerté.

### **Honorables Parlementaires de la 49<sup>e</sup> législature,**

Ce souci de renforcer les entreprises évoluant dans les secteurs à caractère hautement économique et de faire du dialogue public-privé une passerelle privilégiée pouvant stimuler la croissance de l'économie nationale se traduira par des actions visant à :

- Simplifier les procédures administratives en vue d'encourager l'initiative privée et relancer l'investissement ;
- Moderniser le droit des affaires ;
- Réajuster le dispositif fiscal et douanier ;
- Actualiser le Code des Investissements ;
- Accélérer la résolution des litiges commerciaux ;
- Renforcer la concertation et la communication sur les réformes à entreprendre.

Par ailleurs, le Gouvernement soutiendra la création de nouvelles entreprises industrielles dans les filières porteuses, en accompagnant les promoteurs dans la concrétisation de leurs idées de projet et en favorisant l'émergence des « grappes Industrielles » ou clusters dans les Zones prioritaires ciblées. Dans cette perspective, il s'entretiendra avec le secteur privé pour trouver de nouvelles formules pouvant stimuler l'initiative privée et attirer les investissements directs étrangers.

### **5.3.2- Agriculture et milieu rural**

#### **Distingués Parlementaires**

L'agriculture demeure au pays le secteur fort de l'emploi. Après avoir été pendant longtemps le secteur le plus performant de par sa contribution au PIB, le secteur agriculture a connu, ces dernières années, un déclin progressif et quasi continu. En effet, l'analyse des indicateurs macro-économiques permet de constater de profondes mutations au niveau de ce secteur. Certaines entreprises agro-industrielles relativement florissantes pendant les années quatre-vingt ont dû, sous

l'influence d'une combinaison de facteurs internes et externes, cesser leurs activités.

La dégradation continue de l'appareil productif haïtien, tel qu'observée particulièrement dans ce secteur devenu incapable de satisfaire la demande locale de produits agro-alimentaires, a eu comme conséquence une nette progression des importations de produits dérivés depuis le début des années 80. La part de ceux-ci dans les importations totales est en effet passée de 18.3% en 1981 à 26.8% en 2004. Ce taux avoisine les 40% et atteint jusqu'à 80% pour certains produits à l'heure actuelle. Ce déclin a évidemment entraîné un net recul du secteur privé formel qui avait pourtant consenti d'importants investissements dans ce secteur.

En effet, disposant de très peu de capitaux, l'agriculture haïtienne est aujourd'hui faiblement productive et compétitive. Le peu de ressources disponibles est exploité de façon anarchique, alors que la croissance démographique annuelle est d'environ 2,5% dans un secteur où le taux global d'inactivité a été estimé (en 2009) à 51,1%. Les données précédentes continuent malheureusement de s'aggraver. En l'absence d'une politique agricole nettement définie qui tienne compte de ces différents paramètres, la pression s'intensifiera sur les exploitations paysannes et les parcelles ne cesseront pas d'être morcelées. La dispersion de la production et la précarité des infrastructures agricoles rendent pour le moins difficile la valorisation des produits desservant les marchés.

Par ailleurs, durant ces dernières années, l'offre nationale de produits alimentaires a peu varié. La contribution de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche s'est maintenue autour de 3,3 milliards de gourdes, soit près de 25% du PIB. Haïti importe près de 60 % de ses besoins alimentaires. Le riz qui constitue la base de notre ration alimentaire est importé à près de 80%. Une telle dépendance expose évidemment le pays aux variations de prix des commodités alimentaires sur les marchés internationaux.

De plus, à l'heure actuelle, la pauvreté est deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Le revenu per capita à la campagne n'est que de \$ 400 l'an, comparé à \$ 800 en milieu urbain. La majorité de la population rurale a faiblement accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et à l'électricité. Des trois (3) millions de personnes souffrant d'insuffisance alimentaire, 77% vivent en milieu rural.

Ce constat navrant de l'échec de l'agriculture traditionnelle a fait l'objet d'études et de propositions de solutions par le dernier gouvernement, travaillant de concert avec la communauté internationale. Il en est sorti la publication d'un document intitulé Politique de développement agricole (2010-2025), assorti d'un plan national d'investissement agricole couvrant la période 2010-2015.

Soulignons que la vision du Président ne se démarque nullement des grandes lignes de la politique agricole proposée. Toutefois, il est important de noter qu'elle est guidée par un autre paradigme, positif et dynamique, à savoir CREER LA RICHESSE au lieu de simplement « lutter contre la pauvreté » comme le propose le DSNCRP.

Élu sous la bannière du parti « Repons Peyizan », le Président Martelly est particulièrement sensible au renforcement du secteur agricole. Il est clair que l'agriculture haïtienne ne peut pas encore, en l'état, générer les ressources propres pour relancer sa croissance. Pour faciliter le décollage de ce secteur et encourager l'investissement privé, un financement externe des investissements agricoles garanti par l'État haïtien sur une période d'au moins dix (10) ans est envisagé.

Mon gouvernement à promouvoir un système de production agricole rentable pouvant garantir un revenu acceptable aux producteurs. Dans cette perspective, la priorité sera accordée à l'agriculture au sens large, pour accélérer la croissance, lutter plus efficacement contre la pauvreté et la cherté de la vie. A cet égard, mon Gouvernement prévoit la mise en place d'un dispositif qui structure l'ensemble des programmes agricoles et assure la valorisation du potentiel des différentes zones agricoles. Une emphase particulière sera mise sur la reprise des activités de la Banque de Crédit Agricole, comme outil de financement des activités et de renforcement des capacités des producteurs.

Enfin, un important soutien logistique et financier sera également apporté au développement des chaînes de valeur agricoles, (transport, engrais, équipements agricoles etc.). Ceci aura la vertu d'encourager le développement des pôles de croissance et des zones économiques spéciales, en tenant évidemment compte des caractéristiques des Zones (climat, produits), dans le but de faciliter à ces produits

l'accès au marché et maximiser les externalités positives et les liens intersectoriels. Ces zones économiques spéciales auront un statut juridique particulier qui les rende plus attractives pour les investisseurs tant nationaux qu'étrangers et offriront des facilités aux entreprises qui s'y installeront.

Cette valorisation des immenses potentialités des diverses régions du pays aboutira indubitablement à la création massive d'emplois et de richesses, au désengorgement des villes et à la réduction de la délinquance.

**Objectifs spécifiques.** Afin d'assurer aux populations une alimentation en quantité et en qualité suffisantes et aux producteurs de denrées alimentaires des revenus décents, le Gouvernement s'est fixé entre autres les objectifs spécifiques suivants :

- Eliminer les blocages au niveau du foncier surtout dans les zones de conflits terriens à répétition par la révision du cadre juridique et règlementaire en matière foncière ;
- Augmenter de 50% le revenu per capita rural;
- Réduire de 25% la dépendance alimentaire pour atteindre un taux d'autosuffisance de 60% au bout des cinq prochaines années;
- Accroître la productivité des populations rurales par le renforcement de l'organisation et de la capacité des acteurs ;
- Mettre en œuvre un Plan global de mécanisation agricole ;
- Encourager un partenariat actif entre les producteurs agricoles et les micros, petites et moyennes entreprise agro-industrielles ;
- Faciliter l'accès au crédit des promoteurs agricoles et des groupements de jeunes désirant se lancer dans l'agriculture en développant des mécanismes innovants de nantissement des titres de propriété ; renflouer les banques de crédit agricole par des fonds de garantie et de contrepartie suffisants ;
- Réaliser des infrastructures hydro-agricoles (grande et petite irrigation) dans la perspective d'une augmentation significative de la production agricole d'ici 2015 ;
- Augmenter la production locale de riz de manière à couvrir les deux tiers (2/3) de la consommation nationale.

**Principales actions.** Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'assurera de :

- Promouvoir l'intensification de la production dans les zones appropriées particulièrement en plaine ;
- Augmenter la valeur ajoutée des produits agricoles issus des filières porteuses ;
- Faciliter la croissance des filières génératrices d'emploi et de richesses ;
- Améliorer l'organisation, la sécurisation et le développement des marchés agricoles ;
- Protéger l'environnement et la biodiversité ;
- Améliorer la gouvernance du secteur ;
- Transformer le cadre réglementaire et légal et adapter le cadre macroéconomique ;
- Encourager la mécanisation des outils agricoles ;
- Fournir un accompagnement financier aux producteurs agricoles.

### **Mon Gouvernement misera sur le développement des infrastructures agricoles**

**Les infrastructures hydro-agricoles.** Les infrastructures d'irrigation et les systèmes de gestion des périmètres irrigués seront améliorés et étendus. En effet, des systèmes d'irrigation dégradés couvrant 30,000 ha seront réhabilités, tandis que de nouveaux seront construits sur 40,000 ha. Dans la perspective de rétablir un certain équilibre territorial, ces nouveaux périmètres sont déjà identifiés principalement dans des régions du pays traditionnellement laissées pour compte telles que : Savane Diane dans le Centre; la Plaine de Maribaroux, la Plantation Dauphin dans le Nord-est; la Plaine des Baconoix dans les Nippes; le Farwest dans le Nord- ouest.

La superficie totale des terres arrosées passera de 50,000 à 120,000 ha à la fin des 5 années du mandat présidentiel. Dans les nouveaux périmètres, l'implantation de colonies agricoles sera encouragée. Ces structures permettront d'offrir progressivement les services de base à la population rurale (électricité, école, eau courante, etc.).

Les systèmes d'irrigation fonctionnels seront entretenus par un curage des canaux d'irrigation et un drainage régulier. Vu l'importance stratégique de la vallée de

l'Artibonite (34,000 ha de terres irriguées), il sera réalisé le drainage de la partie aval de cette région, le dragage du delta du fleuve et le curage de la rivière Salée. Ces travaux sont indispensables pour freiner la salinisation des terres et améliorer la productivité des sols. En réduisant les inondations surprises, on améliore la sécurité des vies et des biens, notamment dans la zone de Grande Saline. Ces travaux, pourtant indispensables, n'ont jamais été réalisés depuis l'aménagement de ces systèmes entre 1950 et 1954. Or, à eux seuls, ils permettront d'augmenter l'offre agricole de la région de plus de 30% globalement.

Des centaines de lacs collinaires, des milliers de citernes individuelles et des dizaines de barrages de retenue sur les rivières surplombant des espaces exploitables seront aménagés pour renforcer l'aquaculture et développer l'agriculture intensive.

**Amélioration et extension des voies d'accès agricoles.** Afin d'augmenter la rentabilité des exploitations et d'éliminer progressivement le gaspillage des produits agricoles qui pourrissent sur les sites de production, faute d'accès rapides aux lieux de commercialisation, il sera entrepris un vaste programme de réhabilitation et de percement de routes, de pistes agricoles et de chemins muletiers majoritairement sur la base de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). A cet égard, 850 km de routes agricoles seront réhabilités dans tout le pays ; 1500 km seront construits, dans les zones d'intervention suivantes : les plaines du Nord-est, du Nord, le Plateau Central, le grand périmètre de l'Artibonite, le Sud-est, les Nippes, le Nord-ouest, le Sud-ouest.

**Le Développement des Filières constituera un autre élément clé de notre politique agricole.** La mise en valeur des réserves foncières du pays (Nord, Nord-est, Plateau Central) par la création d'exploitations agricoles modernes sera fortement encouragée. Les exploitations agricoles importantes qui sont délaissées depuis quelques années (plaine des Cayes/Cavaillon, Léogane/Cul-de-Sac/Arcahaie, Plaine du Nord) seront reprises.

Toutes les filières en rapport avec la production agricole seront adressées : les céréales, l'agroforesterie, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, etc. Et par voie de conséquence nous prendrons les dispositions pour assurer la promotion de l'agro-industrie et ouvrir aux planteurs l'accès à la mécanisation et aux intrants agricoles.

### 5.3.3- Tourisme

Si Haïti a été l'un des premiers pays de la région Caraïbe à avoir compris l'importance du tourisme dès le début des années 1950, il n'a fait depuis lors qu'accumuler du retard par rapport à ses voisins. A l'heure actuelle, ce secteur d'activité ne contribue que très peu au PIB, comparativement aux autres pays de la Caraïbe. Pourtant, Haïti se trouve au cœur de la région, entre quatre pays (Les Bahamas, Cuba, La Jamaïque et la République dominicaine) qui reçoivent cumulativement par an plus de quatorze millions de visiteurs qui y dépensent dix-sept milliards de dollars américains.

Les multiples convulsions politiques, la mauvaise image projetée au reste du monde, les conseils aux voyageurs émanant des pays émetteurs déconseillant les visites, ont grandement contribué à éloigner de nos côtes les touristes étrangers et même une grande partie des Haïtiens vivant à l'étranger

A partir de 2007, cependant, nous avons observé un certain regain de l'activité touristique avec l'arrivée dans le pays de près de 300 000 touristes de séjour provenant en grande partie de la diaspora haïtienne. Cette timide relance a subi un arrêt brutal avec notamment les « émeutes de la faim » d'avril 2008 qui ont été suivies de quatre cyclones meurtriers. Après une timide relance vers la fin 2009, le séisme du 12 janvier 2010 a tout fait basculer. De nombreuses chambres d'hôtels ont été détruites, notamment à Port-au-Prince et à Jacmel.

Par contre, le site de Labadie dans le Nord continue d'attirer beaucoup de croisiéristes venus de partout». En 2011, Labadie recevra près de 600.000 excursionnistes qui généreront des redevances de l'ordre de six (6) millions de dollars pour le Trésor Public.

Des mesures incitatives doivent être prises pour encourager les investissements dans des secteurs porteurs et complémentaires au Tourisme qui, par leur effet multiplicateur, seront créateurs d'emplois et de richesses. Avec un tourisme florissant, l'agriculture, l'artisanat et la construction immobilière seront prospères. Ces industries étant liées, elles deviendront des piliers de développement réel si elles peuvent bénéficier d'un encadrement de l'État.

En dépit de nos contre-performances, Haïti a un produit touristique unique et peut se bâtir des avantages concurrentiels de taille dans la Caraïbe. En effet, plus d'un s'accorde pour penser qu'à travers un tourisme alternatif à caractère plus historique, plus culturel, plus social et plus écologique, Haïti peut innover et devenir une destination fascinante.

Le gouvernement entend faire du tourisme un pilier du développement durable d'Haïti. A cette fin, nous nous engageons à encourager et à mettre en œuvre des projets innovants axés sur les fondamentaux de l'humain et de l'écologique.

Par des actions concrètes nous allons renforcer la capacité des professionnels du secteur, valoriser le potentiel des différentes régions du pays et promouvoir le tourisme responsable\* comme vecteur de développement des collectivités territoriales.

### **Honorables parlementaires,**

Le tourisme est aujourd'hui une industrie en pleine expansion à l'échelle internationale, en dépit des nombreuses crises économiques et financières qui ont secoué la planète au cours de cette dernière décennie. Mais c'est aussi un marché très compétitif. Pour qu'Haïti se positionne favorablement comme destination dans la zone Caraïbe, il nous faudra non seulement attirer beaucoup d'investissements directs étrangers pendant ces quatre (4) prochaines années, notamment dans le secteur de l'hôtellerie\*, mais il nous faudra surtout renforcer les structures organisationnelles du secteur. En ce sens, un Office du Tourisme sera mis en place dans chaque département géographique, d'ici 2012, afin de faciliter une meilleure gouvernance, une meilleure coordination des actions et une meilleure définition du rôle des acteurs au niveau du secteur. Dans le cadre d'un partenariat public/privé/ associatif, une (1) Ecole Supérieure de Formation pour les Métiers du Tourisme sera ouverte, d'ici 2015, dans les quatre grandes régions/ destinations privilégiées dans le Plan Directeur Tourisme à savoir, le sud-est, la Côte des Arcadins, Le Grand Nord et la Côte Sud. Ce qui devra permettre une amélioration continue des compétences et des services au niveau du secteur.

### **Honorables parlementaires,**

Le tourisme exige de la planification qui suppose aussi l'accès à l'information. Or l'un des plus grands problèmes auxquels est confrontée Haïti en matière de compétitivité c'est justement le déficit d'information. C'est pourquoi, sous l'impulsion du Ministère du Tourisme, un Observatoire National du Tourisme sera créé dès 2013 avec pour mission essentielle de suivre et d'étudier l'évolution du secteur à l'échelle nationale.

De plus, un encadrement systématique sera fourni aux associations locales travaillant dans les domaines de l'éco-tourisme et de l'économie solidaire. Des projets de construction de villages agro-touristiques dans les zones rurales seront soutenus et encouragés afin de stimuler l'économie locale. Des aires protégées seront construites dans des zones à fort potentiel touristique et agricole de manière à créer de nouveaux sites d'attraction à partir des actions de réhabilitation et de protection de l'environnement.

### **Honorables parlementaires,**

Les actions qui seront mis en œuvre par le gouvernement permettront de replacer, de manière durable, Haïti sur la carte touristique mondiale.

#### **Les projets prioritaires**

- Mise en place d'un Office du Tourisme dans chaque département géographique du pays.
- Ouverture de 4 Ecoles supérieures de Formation pour les Métiers du Tourisme
- Création de l'Observatoire Nationale du Tourisme
- Construction dans le cadre d'un partenariat Ministère du Tourisme/ Ministère de l'Environnement de deux (2) aires protégées dans la zone de la Côte des Arcadins et dans le département de la Grand'Anse dans une perspective de préservation des éco-systèmes marins de ces régions.

**Objectif général.** L'objectif général du prochain gouvernement sera de faire d'Haïti une destination touristique de choix et de capter une part du marché touristique des Grandes Antilles.

**Objectifs spécifiques.** Les objectifs spécifiques du gouvernement seront:

- L'augmentation sensible du nombre de touristes visitant Haïti en captant 10% du marché touristique des Grandes Antilles.
- Le développement de trois pôles touristiques dans les régions à fort potentiel touristique qui seront organisées en Zones Economiques Intégrées (ZEI) : le Nord, le Sud-est, le Sud et la Grande Anse, en créant de nombreux petits pôles comme Belle Anse, Aux Ananas, Pestel, Aquin, Abricots, Gelée, Port-Salut, Ile à Vache, Grotte Marie-Jeanne de Port-à-Piment, Petite Rivière de l'Artibonite, Forêt des Pins, Seguin, Chouchou Bay, Phaéton, Plaine du Bord, etc.

#### 5.3.4- Le Logement et la reconstruction

**Honorables parlementaires,**

Les problèmes d'Haïti en matière de logement, tant en quantité qu'en qualité, n'ont pas débuté avec le tremblement de terre. Bien avant cette catastrophe, le droit des citoyens à un logement décent, tel que stipulé dans l'article 22 de notre constitution, n'était pas concrétisé. Certains facteurs, dont le cadre légal, le cadastre, le non respect des droits de propriété, le faible pouvoir d'achat, ont découragé les entreprises en développement immobilier et encouragé la prolifération d'abris de fortune, particulièrement dans les zones métropolitaines de nos principales villes, ne respectant aucune norme de gestion de risques et désastres, mettant ainsi la vie de nos concitoyens en danger perpétuel.

Pour bien saisir les enjeux de la reconstruction, il faut partir du fait que les estimations les plus réalistes donnent un ordre de grandeur d'un besoin de construction de 300.000 logements qui permettraient, d'une part, de résorber les logements insalubres et, d'autre part, de faire face à la croissance démographique.

A la réalité des chiffres, il faut ajouter un autre élément qui accentue le défi. L'ancien « système » de production de logement a livré des produits de qualité approximative et ceci dans tous les segments du marché de l'habitat : celui des faibles revenus, celui des revenus moyens et celui des revenus élevés, ce qui explique que la catastrophe ait frappé tout le monde.

Le défi est de créer un nouveau système de production de logements pouvant fournir à la population des unités de logement adéquates, parasismiques et résistants aux cyclones de catégorie 4 à 5. Ces logements doivent être localisés dans des espaces protégés des inondations, éboulements et autres catastrophes naturelles.

Le nouveau système de production de logements devra reposer sur les quatre (4) principes suivants :

- Développement économique ;
- Durabilité ;
- Équité ;
- Accessibilité

Face à ces défis, le Gouvernement de la République s'est fixé des objectifs ambitieux dans le court, le moyen et le long terme et a défini des stratégies permettant de les atteindre.

Mon Gouvernement offrira d'offrir un cadre de vie décent à l'ensemble de la population haïtienne et un cadre de travail agréable pour les fonctionnaires publics. A ceux qui auront souffert des conséquences du séisme ou d'autres catastrophes naturelles, il s'agira de fournir les moyens de reconstruire en mieux leurs communautés respectives et d'y apporter enfin la fourniture de services i.e. eau et assainissement, drainage, électricité, police, sans oublier les opportunités de gagner un revenu. A ceux situés sur les parties du territoire qui n'ont pas été atteintes, nous voulons offrir la possibilité d'améliorer leur habitat et leur faire bénéficier desdits services.

**Objectifs spécifiques.** Les objectifs spécifiques qui seront poursuivis sont les suivants :

- Retourner les personnes déplacées, estimées à 600,000, vers leurs communautés d'origine ou vers de nouvelles communautés ;
- Fournir des logements sociaux de qualité à la population soit en appuyant les familles à reconstruire mieux ou bien en créant des incitations...
- Créer de nouveaux quartiers, villages et villes en périphérie de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans d'autres communes du pays, particulièrement dans les zones économiques intégrées.
- Réhabiliter des quartiers existants
- Encourager l'investissement privé dans les grands projets de développement immobilier
- Créer de l'emploi et de l'expertise dans le domaine de la construction de logement.

**Principales actions.** Il conviendra :

- De finaliser le déblaiement de débris
- D'élaborer une politique claire de (re)construction sans laquelle aucun programme d'envergure ne peut fonctionner.
- De mettre en place une entité en charge de la préparation des normes et règlements devant régir la chaîne de valeur de construction de bâtiments, de l'application de ces normes et règlements, de la certification des intervenants dans cette chaîne de valeur, de la régulation et de la supervision du secteur.
- D'appuyer le projet pilote 16/6 visant à relocaliser, de manière humaine et digne, les déplacés de six camps pour un nombre de personnes estimé à plus de 30,000 en vue de bien maîtriser le processus pour pouvoir l'étendre à tous les déplacés
- De reconduire et de renforcer la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti afin qu'elle puisse pleinement remplir son rôle.

Mon Gouvernement s'attachera à la restitution des missions premières de certaines institutions comme l'ONL ou Office National du Logement, l'EPPLS ou

Entreprises publiques de promotion des logement sociaux, etc. et incitera les Banques d'Épargne et de Logements (BEL) à jouer pleinement leur rôle de promoteurs de l'investissement immobilier.

### 5.3.5- Vêtement et Industrie Légère

Il y a encore quelques décennies, les secteurs manufacturiers et industriels étaient source d'emplois pour Haïti, que ce soit dans le textile, l'électronique, les mines, l'agro-industrie, etc... Des années d'instabilité et de crises politiques et sociales ont entraîné une nette réduction au niveau de ces secteurs de l'économie du pays, tant en pourcentage du produit intérieur brut qu'en nombre d'emplois formels.

Durant les trente dernières années, Haïti n'a pas pu profiter des avantages commerciaux qui lui ont été accordés dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux ou dans le cadre de son statut de pays moins avancé. Les législations « Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement » (Hope) et « Haïti Economic Lift Program (Help) avec les Etats-Unis et les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne comportent des bénéfices qu'il conviendrait pour Haïti de bien exploiter.

Les principaux obstacles au développement du secteur de l'habillement sont :

- l'indisponibilité d'espaces de production
- la déficience en infrastructures modernes (portuaires, routières, aéroportuaires et énergétiques) tant à la capitale que dans toutes les villes de province
- l'absence d'entreprises de production de matières premières en amont et en aval de la confection (tissu, teinture, fil, élastique, étiquettes, rubans, cintres, emballages, etc.)
- la déficience dans la qualité des services de base sur toute l'étendue du territoire (écoles, hôpitaux, pompiers, loisirs, etc...) notamment dans les villes de province.

Les besoins d'emplois étant tellement importants aujourd'hui, Haïti ne peut se payer le luxe de rejeter les demandes d'établissement d'entreprises desservant les marchés de masse et exigeant de bas salaires. Cependant, il est indispensable que

nous ayons une stratégie sur le moyen terme qui visera à faire progresser notre industrie de sorte qu'elle devienne créatrice, novatrice, intégrée et compétitive, ciblant des marchés de moyenne ou de haute gamme, payant par conséquent des salaires nettement plus élevés. Par ailleurs, c'est l'effet d'entraînement de l'industrie de masse qui favorisera les investissements en amont et en aval de la confection pour assurer cette transition jusqu'à la commercialisation.

Nous ne saurions terminer cette section sans nous adresser aux problèmes des réseaux des petits métiers.

Le nombre de tailleurs qui existait dans le pays s'est considérablement réduit depuis l'invasion des « pèpès ». Les vraies victimes de cette réduction sont les employés des ces micro-entreprises.

L'un des piliers de la politique économique de ce gouvernement étant la création d'emplois, nous orienterons notre politique commerciale avec l'objectif de renforcer la production locale. Les tailleurs, les couturières et les maîtres cordonniers sont des micro-entrepreneurs. Nous les encouragerons à s'organiser en réseaux à travers le pays et à créer de véritables filières. Nous leur assurerons des incitations à l'investissement à travers un accès privilégié aux intrants, aux équipements, à la formation technique, au financement et surtout aux marchés.

### 5.3.6- Culture

#### **Honorables Parlementaires,**

Nous comprenons bien que les facteurs culturels contribuent au développement économique et politique d'une société. Dans ce contexte, il est primordial pour le gouvernement de poser la problématique de la culture comme acte et instrument de refondation de la Cité.

Mon Gouvernement usera de la Culture comme vecteur de solidarité, de croissance économique durable, de l'être-ensemble autour d'un projet, d'une œuvre qui porte les valeurs partagées par tous, capable d'assurer un saut qualitatif vers le statut de pays émergeant. Si nous gagnons ce pari, nous projetterons l'image d'un pays en paix avec lui-même.

Si la culture se prête à des acceptions et interprétations diverses, mon Gouvernement, au-delà des définitions, entend faire d'elle un produit vendable, promouvoir de véritables marchés culturels en soutien à un processus de développement local auto-entretenu.

Le Gouvernement sollicitera une adhésion collective à deux axes prioritaires en regard à un souci de dignité nationale (la conscience de soi revalorisée et affermie dans le monde et face au monde). Il requalifiera notre présence à l'extérieur (en appui à une diplomatie dynamique) en de grandes manifestations de prestige (expositions, spectacles, collections permanentes dans les maisons de tourisme, les consulats, les ambassades).

#### **Objectifs spécifiques**

- Faire de la culture un pilier du développement économique et social
- Donner accès à la population aux biens et services culturels.
- Encourager la formation des cadres dans les divers domaines de la Culture
- Renforcer le partenariat avec les principaux acteurs intervenant dans la culture (privé ; associatif, international)

A ce stade, il est important de souligner la nécessité d'une politique culturelle viable et capable de produire des résultats s'inscrivant dans la vision du Président de la République. Le Ministère de la Culture et de la Communication devient donc un outil primordial tant dans l'éducation que dans le développement économique et social.

Certes, le Ministère de la Culture et de la Communication existe depuis plus d'une décennie. Notre première priorité sera de le doter d'un cadre légal. Nous devons nous assurer de sa régulation pour optimiser les différentes Institutions placées sous sa tutelle, donner de manière concise un échéancier à chacune de ses Institutions, ce, afin de dégager des résultats visibles pour la population. Le Gouvernement va mettre en œuvre des projets innovants et renforcer la capacité des professionnels du secteur, valoriser le patrimoine vivant des différentes régions du pays et créer un environnement favorable au développement d'une véritable industrie culturelle nationale.

Le Ministère de la Culture et de la Communication s'engage à encadrer les opérateurs dans le but de stimuler l'investissement privé dans le secteur culturel et d'inciter la création d'infrastructures culturelles permanentes. Il compte sur la participation active des Haïtiens vivant à l'étranger qui se sont déjà engagés dans un processus de diffusion de notre culture à travers des réflexions, colloques et conférences organisés à l'extérieur. Quant à la jeunesse haïtienne, elle peut compter sur le dévouement du Ministère qui va travailler d'arrache-pied afin qu'elle puisse participer activement à la renaissance de nos arts.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, soucieux de permettre aux populations des différentes régions du pays d'avoir accès aux biens et services culturels de qualité renforcera le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, tant dans les structures de production que de distribution.

### **Honorables parlementaires !**

Il est anormal qu'Haïti ait régressé autant en si peu d'années. Nous n'avons plus de théâtre, de club littéraire alors que notre production scripturale a augmenté de manière considérable, nous produisons des œuvres primées dans le monde entier alors que nous ne disposons pas d'une académie de la culture. Mon Gouvernement compte

y remédier. Des projets d'érection d'équipements culturels intégrant salles de spectacle et de cinéma, salles d'exposition, bibliothèques, boutiques d'artisanat et cafés littéraires seront soutenus et encouragés dans toutes les communes de la République. Les centres de formation comme l'Ecole Nationale des Arts, le Théâtre National d'Haïti, les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), l'Ecole de musique et l'Ecole du cinéma de Jacmel seront consolidés et réorientés dans certains cas.

Les manifestations populaires traditionnelles comme les fêtes patronales, le rara et le carnaval seront valorisées et transformées en des activités génératrices de revenus au bénéfice de la population et surtout des collectivités territoriales avec un effet positif notamment sur le tourisme et sur l'emploi. Les porteurs de traditions vivant dans les régions seront encadrés et impliqués dans la réalisation des activités de préservation et d'exploitation du patrimoine immatériel des communautés locales. Mon Gouvernement s'engage à préserver et à défendre nos valeurs fondamentales qui sont aujourd'hui menacées.

Ces actions s'inscrivent dans une perspective globale où la culture haïtienne à travers l'histoire, l'art, la littérature, la peinture, la musique reflourira pour qu'Haïti redevienne à nouveau une référence dans les Caraïbes.

Des priorités :

- Renforcement et mise en place de nouvelles infrastructures culturelles dans chaque commune du pays.
- Réhabilitation des infrastructures culturelles telles les salles de cinéma et les salles de théâtre.
- Formation de cadres et de spécialistes dans tous les domaines de la culture.
- Développement de partenariat dynamique entre les opérateurs (privés et internationaux)

De plus, mon gouvernement ambitionne de :

- Encourager l'appropriation de la richesse culturelle haïtienne par sa population.
- Promouvoir, valoriser et assurer une participation de la culture haïtienne

au monde du 21<sup>ème</sup> siècle.

- Exploiter l'originalité et la liberté dans la création pour renforcer notre compétitivité sur le marché national et international de l'Art.
- Utiliser la Culture comme enjeu de démocratie et de développement.

### **Principales actions :**

Nous encouragerons :

- La promotion de la création et la facilitation de l'accès au marché international (littérature, musique, arts plastiques).
- Un dispositif de détection des jeunes talents.
- La généralisation de l'enseignement artistique dans les écoles et un appel à la coopération externe pour la formation de formateurs.
- Un soutien à toutes formes d'expression artistique.
- La mise en place de structures, de salles de spectacle, d'écoles spéciales pour apprentissage, d'ateliers mobiles et polyvalents.
- Restauration du patrimoine bâti.
- Conservation (musées, archives nationales avec une emphase particulière sur les archives communales et départementales dans la perspective d'une décentralisation de la culture).
- Valorisation par la promotion en publiant des guides et des documents de médiation.

Nous fournirons des incitations à la recherche pour les fouilles archéologiques et l'archéologie sous-marine. Nous délimiterons des parcs marins et sous-marins pour protéger l'environnement mais aussi par souci de rentabilisation.

Nous apporterons un soutien aux livres, à la lecture, à la création et à la production artistique. Les CLAC seront multipliés et entretenus. Nous favoriserons la promotion de centres de culture scientifique et technique, de bibliothèques virtuelles, y compris des centres multimédia, en vue de donner un nouvel essor à l'animation culturelle.

Il demeure entendu que le gouvernement mettra à profit *l'évènementiel* et la valorisation de manifestations culturelles à grand retour de socialisation et de convivialité, pour assurer une mise en œuvre réussie des actions décrites.

## 5.4- ENVIRONNEMENT

### 5.4.1- La Fracture environnementale

#### Honorables Parlementaires,

Mon gouvernement s'engage à travailler à la restauration de l'environnement et à aménager le territoire de manière à consolider les bases d'une société et d'un développement viable et durable. L'époque où on mesurait le progrès et la prospérité seulement par le PIB est révolue et l'environnement et le bien-être humain ne peuvent plus être considérés comme secondaires après la croissance économique.

Ce thème recouvre la reforestation intensive et la nécessité de satisfaire les besoins en énergie domestique d'une population en constante augmentation, la gestion intégrée des bassins versants et la restauration des sols dégradés, selon une vision allant de la montagne à la mer. Il adressera également la gestion durable de la biodiversité, la réduction de la vulnérabilité et de la fracture environnementale aggravée par le changement climatique. Il adressera enfin la lutte contre la pollution urbaine, l'aménagement du territoire comme outil d'intégration de la gestion de l'environnement et du développement durable, la gouvernance environnementale l'éducation relative à l'environnement et l'étude d'impact environnemental.

Aujourd'hui, tous les indicateurs environnementaux semblent avoir dépassé leur seuil d'alerte, qu'il s'agisse du taux de déforestation, de l'érosion des terres cultivables, de la pollution urbaine, de la dégradation des bassins versants et des zones côtières, de l'effritement de la biodiversité et de la sédimentation des rivières. Dans ce contexte, les problèmes de dégradation des ressources naturelles sont si graves que leurs impacts menacent directement les moyens de production et le cadre de vie des populations, surtout les segments les plus démunis et vulnérables.

A la fracture sociale et politique qui frappe Haïti depuis 1986 est donc venue se greffer de nos jours ce qu'il convient d'appeler une *fracture environnementale*, qui se traduit depuis bien des temps par des pertes spectaculaires en vies humaines et la destruction des infrastructures économiques avec des conséquences désastreuses sur la richesse nationale. Cette fracture environnementale sape les bases mêmes de la

fondation de notre territoire et constitue une sérieuse menace pour l'existence du peuple haïtien.

Face à ce terrible constat, le Président Joseph Michel Martelly, dans sa campagne électorale, a porté un vif intérêt à ce que le secteur Environnement, associé à une démarche territoriale clairement définie, soit au centre des efforts du nouveau départ qu'il entend insuffler au pays et que le peuple a largement légitimé par le vote que l'on connaît. Rendre ce secteur plus à même de mettre la nation en mesure d'affronter les défis et de jeter les nouvelles bases d'une société haïtienne viable et durable se pose de soi à la fois comme une priorité incontournable et un axe névralgique de la stratégie d'interventions du Gouvernement.

Mon Gouvernement se fixe comme objectif général de jeter les bases pour un renversement des tendances nationales constatées en matière de dégradation de l'environnement, de manière à soutenir une croissance durable et à améliorer le cadre de vie de la population haïtienne.

La gouvernance environnementale sera, à cet égard, renforcée pour corriger les déséquilibres souvent importants qui caractérisent de nombreux aspects de gestion de l'environnement et les déficiences de l'aménagement du territoire en Haïti.

Cette gouvernance devrait fournir un référentiel pertinent pour adresser les problématiques environnementales à court et à long termes, dans le contexte des exigences du relèvement et du développement du pays.

Il y a lieu de consolider et renforcer en capacité en tout premier lieu le ministère de l'environnement. L'agenda législatif environnemental sera renforcé, y compris l'adoption par le Parlement de la Loi organique du Ministère et la ratification de Traités Environnementaux Multilatéraux d'importance.

Le renforcement devra assurer que ce Ministère puisse non seulement poursuivre ses opérations courantes et mettre en œuvre les programmes en cours, mais surtout intervenir face aux situations de menaces environnementales à l'échelle de toutes les zones sinistrées et du reste du territoire national. Il lui permettra d'intervenir en tant qu'acteur majeur dans le processus de relèvement et de

développement du pays, pour faciliter la prise en compte de l'environnement à l'échelle de nombreux ministères sectoriels et des diverses autorités et institutions nationales, régionales, municipales et locales.

#### 5.4.2- Les réponses à la vulnérabilité

Mon Gouvernement s'évertuera à faire passer pendant les cinq (5) prochaines années la couverture forestière du pays de 1,5% à 5%, soit environ 970, 25 km<sup>2</sup> de forêt à établir avec un effort de plantation allant de 15.000 à 20,000 ha par année, à partir de 2012. En bout de ligne, le pays sera doté d'un domaine forestier permanent en favorisant la participation des populations locales et des collectivités territoriales dans la conservation et la gestion des ressources forestières, la promotion de forêts privées/communautaires et domaniales et le développement de l'agroforesterie dans les systèmes agraires.

Il impulsera un ensemble de mesures pour substituer la technologie de cuisson au charbon de bois par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au kérosène pour cent cinquante mille (150,000) familles en milieux urbains incluant 50,000 *machann-manje kwit* et au moins 50 000 foyers avec des bouteilles de gaz de ville et de réchauds améliorés ; (ii) Substituer la technologie de chauffage au bois de feu par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL), au kérosène ou au diesel pour un millier (1,000) de Petites et Moyennes Entreprises et d'entreprises artisanales (boulangeries, blanchisseries, guldiveries, etc) ; (iii) Faciliter l'accès des populations pauvres aux services énergétiques via la promotion d'énergies alternatives (solaire, éolien) dans quinze (15) sites à l'échelle du territoire national.

De plus, il s'attachera à augmenter – dans un certain nombre de bassins versants stratégiques du pays, de zones nationales protégées et d'écosystèmes côtiers critiques - le potentiel des ressources naturelles par des travaux à haute intensité de main d'œuvre de stabilisation des bassins versants, dans le cadre de la lutte contre les mouvements de masse et du « reprofilage » des rivières, de l'établissement et de la prise en charge de zones protégées, de la vulgarisation de méthodes rationnelles de gestion des ressources naturelles et de la réhabilitation de l'environnement côtier incluant le nettoyage des zones côtières et la protection des écosystèmes.

Mon Gouvernement s'efforcera par ailleurs (i) à réduire la vulnérabilité des populations exposées aux risques et désastres naturels par la promotion de mesures de mitigation structurelles et le renforcement de leurs capacités à alléger le risque en appuyant le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales dans ses actions de mise en œuvre d'une Stratégie de Réduction du Risque; (ii) à atténuer la vulnérabilité environnementale en permettant à la population de s'adapter au changement climatique via la mise en branle de politiques appropriées.

Mon Gouvernement impulsera enfin un ensemble de mesures d'ordre systémique, technique et humain pour protéger la population et l'environnement contre toutes pollutions et nuisances induites.

**Principales actions.** Les actions les plus importantes comprennent entre autres :

- Le lancement d'un programme forestier national sur le long terme comme corps d'une initiative de restauration de la couverture végétale en Haïti ;
- La mise en place d'une infrastructure de production de plantules et de formation adaptées par la construction de dix (10) centres de propagation végétale et de Banques de gènes (1 par département) d'une capacité de production de 1,200,000 plantules forestières et fruitières/an, privilégiant une dizaine d'espèces nobles prisées par les populations locales. Ces Centres, dotés de dortoirs pour stagiaires et apprenants, seront co-gérés avec les Universités et les organisations de la société civile crédibles à ancrage régional ou local. Ils assureront, selon des curricula appropriés, la formation des communautés locales et seront appelés, sur la base d'arrangements interministériels entre les ministères de l'environnement, de l'éducation nationale et de l'agriculture, à jouer au fur et à mesure le rôle de Centres décentralisés départementaux de formation à l'environnement (CEDEFE). La conversion au GPL ou au kérosène de 150,000 ménages urbains utilisant le charbon ou le bois, en acceptant éventuellement de subventionner le doublement de la consommation de gaz (de 1,2 kg/an/hab actuellement à 2,5 kg/an/ habitant) ;
- La conversion au diesel et au GPL de mille (1000) entreprises qui utilisent le bois comme combustible (transformation de leur chambre de combustion) : boulangeries, guldiveries, blanchisseries...
- un investissement massif en gestion durable des ressources naturelles dans

75 (soixante quinze) communes du pays au moyen d'aménagements anti-érosifs (haies vives, bandes enherbées ou bandes alimentaires, cordons de pierre, murs secs) ciblant 5,000 hectares par an, soit un ordre de grandeur de 500 km<sup>2</sup> de terrains aménagés par an (environ 15% des superficies cultivées sur des pentes de 20 à 50%). Les aménagements devraient déboucher sur des gains de production liés à l'augmentation de l'épaisseur des sols entraînant une meilleure fertilité et une plus grande réserve en eau utilisable par les plantes;

- une initiative pour la réhabilitation et la gestion des principales formations de mangrove du pays (Grande Saline, l'Estère, La Petite Anse, l'île de la Gonâve, Baradères, Caracol, Fort-Liberté, Petit-Goâve, Miragoâne...). Cette démarche suppose la plantation de mangroves, la sensibilisation, la préparation de matériels éducatifs, la formulation de plans de gestion, l'établissement de zones protégées, etc ;
- Le renforcement du système national d'aires protégées par l'établissement de deux (2) aires marines protégées dans le sud, le nord/nord-est.
- La réorganisation et l'amélioration de l'efficacité du Corps de surveillance environnementale à déployer pour préserver l'intégrité des espaces représentés par la Réserve Forêt des Pins, les Parcs Nationaux de Macaya et de la Visite.
- L'appui méthodologique et scientifique à l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV) pour l'établissement d'un Centre de commande pour le suivi sédimentologique et hydrologique des rivières et le développement de modèles appropriés pour la gestion des crues.
- La production de matériels et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et d'éducation pour la sauvegarde des vies en cas de tremblement de Terre.
- Le renforcement de la capacité des mairies à gérer les déchets.
- Un plan directeur de gestion des déchets solides (PDGDS) qui définirait précisément les modalités de mise en œuvre des principes contenus dans la vision stratégique;
- La promotion de l'industrie de recyclage de déchets, susceptible de générer d'électricité;

Il va sans dire que ces investissements et mesures ont également un large potentiel de création d'emploi et de mener Haïti vers des emplois et une économie « verts ».

### **5.4.3- Le développement transfrontalier**

**Honorables Parlementaires,**

La République Dominicaine et Haïti se partagent quatre bassins hydrographiques et aquifères du nord au sud, desquels dépendent les politiques agricoles, alimentaires et sanitaires des deux pays.

En Haïti, 600 000 habitants répartis sur seize communes des départements du Nord-Est, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Est dépendent encore fortement de l'agriculture et plus récemment du commerce binational. Ces populations qui ont le sentiment de vivre dans l'isolement souffrent grandement d'un déficit de services publics. Elles réclament des mesures qui leur permettraient de prendre avantage de leur statut de frontaliers et également de minimiser les contraintes que pose la gestion des relations de voisinage avec la République Dominicaine.

L'idée ici est d'arriver à définir un référentiel de politique publique transfrontalière et où l'espace transfrontalier sera traité à la fois comme des unités géographiques, environnementales, économiques, sociales et culturelles. Le Gouvernement, pour ce faire, instituera une cellule opérationnelle transfrontalière de haut niveau, structure de réflexion et d'appui à la Commission mixte haïtiano-dominicaine, au Fonds de développement frontalier et aux acteurs de la coopération transfrontalière en Haïti.

## 5.5- ENERGIE

### 5.5.1- Mines et Ressources énergétiques

La mise en valeur des ressources minérales et énergétiques sera un des axes stratégiques de mon gouvernement, car ce secteur constitue un apport significatif au développement économique national. Le Bureau des Mines et de l'Énergie poursuit un travail d'identification des ressources minières et énergétiques de même qu'un inventaire des gisements et usines en exploitation. Des travaux de caractérisation et d'analyse des sites identifiés seront poursuivis afin de mesurer la valeur réelle de leur potentiel, la faisabilité de leur exploitation et les risques associés. Par ailleurs, une gestion efficiente de l'exploitation des ressources doit être réalisée afin de maximiser les retombées de ce secteur d'activités sur l'économie du pays, de garantir une exploitation rationnelle des ressources, d'assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et de la population ainsi que la protection de l'environnement.

La Nation haïtienne n'a aucune raison de se soumettre au régime des 5 à 8 heures de courant pas jour. Il est du devoir des pouvoirs publics de tout mettre en œuvre afin de générer suffisamment de courant et d'offrir ce service de base aux populations. Quelle utopie de parler de décentralisation, de déconcentration, de faire appel à l'investissement national ou étranger, de parler de création d'emplois, de développement local ou humain, si le pays ne dispose pas d'électricité en continu pour éclairer les rues, la nation, pour faire fonctionner les usines.

Si nous ne produisons pas de pétrole pour faire tourner les machines, la nature nous a dotés de ressources naturelles pour satisfaire nos besoins. A nous de les exploiter, de les utiliser à bon escient pour en tirer les avantages. Ici ne s'achètent point ni le soleil qui brille et réchauffe, ni le vent qui souffle impétueusement, ni l'eau de pluie qui ruisselle de nos mornes et dans nos vallons.

L'approvisionnement en électricité joue un rôle crucial dans chacune des trois dimensions traditionnellement associées au développement durable: économique, sociale et environnementale. Pour Haïti, l'électricité en tant que principale source d'énergie moderne, est essentielle à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle est devenue une composante essentielle de la problématique de

développement d'Haïti. Elle est cependant soumise à des crises et à des tensions de plus en plus vives.

La consommation d'électricité par habitant en Haïti est la plus faible de l'Amérique Latine et des Caraïbes : 34 kwh/hab comparé à 809 kwh/hab pour la République Dominicaine, 2,338 kwh/hab pour la Jamaïque, 3,737 kwh/hab pour Trinidad et 310 kwh/hab pour le Nicaragua. Plus ou moins neuf (9) villes du pays sont raccordées au réseau EDH. L'EDH dispose actuellement de 70% de sa capacité en installations thermiques et 30% en hydroélectrique. Il faut signaler que sur un potentiel hydro de 154 MW seulement 62 MW sont exploités. Normalement, cette compagnie est donc en mesure de produire 216 Mw dont 154 Mw en énergie thermique (moteur fonctionnant au diesel et au mazout et 62 Mw d'hydroélectricité assurée en majeure partie par Péligre. Cependant, les problèmes d'entretien font que cette institution n'arrive pas à valoriser plus du tiers de cette capacité.

Les mauvaises performances du sous-secteur énergie électrique sont dues notamment à une gestion inefficace ainsi qu'à l'absence totale de politique en la matière, même s'il faut reconnaître l'existence d'un plan national de développement du secteur de l'énergie en voie de finalisation. Malgré des progrès timides, l'EDH est confrontée à de sérieuses difficultés pour maîtriser l'extension de ses réseaux de distribution tant à Port-au-Prince que dans les villes de province. En effet, une bonne partie du réseau de distribution a été rénovée au début des années 80. Ce projet a été discontinué et une portion du réseau, vieux de près de 40 ans, n'a pas été touchée. De plus, le développement anarchique des bidonvilles, à partir des années 80, a entraîné une extension non contrôlée du réseau dans les périphéries des grandes villes telles : Port-au-Prince, Cap, Gonaïves, St-Marc, Cayes, Port-de-Paix, Ouanaminthe et Miragoâne.

D'autres contraintes opérationnelles difficiles à surmonter dans le sous-secteur se rapportent à:

- la production caractérisée par : (i) l'absence d'entretien routinier et périodique des centrales hydro-électriques, de contrôle de l'envasement et de protection des bassins versants des barrages (ii) les problèmes d'entretien et de la maintenance et du manque de pièces de rechange pour les centrales

- thermiques (iii) la facture du carburant dépassant largement la perception de l'EDH.
- L'inefficience du réseau de transport et de distribution marqué par: (i) 15% de pertes techniques au niveau de la transmission et de la distribution; (ii) des écoulements de puissance, ie des points de transport aux centres de consommation inadaptés; (iii) l'absence d'un seul réseau de transport reliant les principaux centres de production et de consommation; (iv) la désuétude des installations ; (v) l'extension anarchique des réseaux de l'EDH par des fraudeurs; (vi) la surcharge des installations électriques.
  - Un taux de pénétration faible pénalisant le recouvrement comercial et l'inefficience de la lutte contre la fraude.
  - **5.5.2- Electricité**

Mon Gouvernement insufflera une nouvelle dynamique à la réforme du sous-secteur de l'électricité en vue d'assurer une couverture maximale du pays en électricité au travers d'un partenariat public/privé plus important. La vision du gouvernement participera d'une approche globale qui prend en compte l'ensemble du secteur énergie avec ses interdépendances avec les secteurs de l'économie, de l'environnement et de l'agriculture.

Mon Gouvernement s'avisera à augmenter la production d'électricité et étendre le réseau quand on sait que l'EDH a moins de 200,000 abonnés actifs sur une population estimée à près de dix (10) millions d'habitants. Ainsi, compte tenu du montant élevé des investissements requis, la seule alternative pour accélérer la réalisation de systèmes à l'échelon national est de définir de nouveaux partenariats public/privé.

Un système équilibré de prix de l'électricité cohérent avec les investissements sera établi en vue de :

- dégager des recettes suffisantes pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement, d'entretien, d'investissement et d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services ;
- contribuer à la partie des coûts sociaux que la collectivité décide d'assumer au bénéfice des usagers à bas revenus, principalement des populations rurales dispersées et de celles des bidonvilles.

L'efficacité technique des opérations sera renforcée. Dans le partenariat à établir entre l'Autorité Organisatrice et les opérateurs, les obligations de bases opérateurs vont comprendre :

- les obligations de service public (la continuité du service, i.e. que les usagers disposent d'un droit minimal au fonctionnement régulier et continu du service sur 24 heures par jour, sauf cas de force majeure) ;
- l'entretien en bon état de fonctionnement et la réparation des ouvrages, équipements et matériels permettant la bonne marche de l'exploitation;
- le renouvellement des matériels tournants, véhicules, équipements mécaniques et compteurs.
- l'adaptation permanente du service à l'évolution des besoins.

Au plan social, le Gouvernement fera en sorte d'exprimer une solidarité toute particulière envers les populations des bidonvilles et des populations à bas revenus du milieu rural par la fourniture de services élémentaires. Le gouvernement entend agir donc sur une tarification des coûts à même de garantir la solidarité et la cohésion sociale.

Le nouveau virage stratégique qu'empruntera mon Gouvernement fera obligation à l'EDH de s'impliquer dans une politique volontariste de développement d'énergies renouvelables ( hydroélectricité, éolienne, solaire etc) dans le souci à la fois de réduire la proportion carbone dans le processus de production d'énergie et de garantir un environnement sain raisonné sur les principes de développement durable. La construction du deuxième barrage sur le Fleuve de l'Artibonite prévue avec la coopération brésilienne et les possibilités d'établissement d'un parc éolien sur le Lac Azuei (potentiel 50Mw selon une étude conjointe Bureau des Mines et de l'Energie/Commission Européenne) et la production de l'énergie à partir de l'incinération des déchets solides pour les huit (8) communautés urbaines de Port-au-Prince participeront d'une telle option stratégique.

Le gouvernement propulsera de nouvelles stratégies pour l'électrification rurale à partir de l'utilisation des énergies renouvelables. Cela suppose une approche décentralisée différente du concept de réseau interconnecté qui sied mieux aux zones urbaines. Le pays gagnerait, par ainsi, à s'engager dans ces voies comme moyen pour accroître sensiblement sa couverture d'électrification, sans augmenter sa facture

pétrolière. L'offre énergétique sera donc accrue au moyen d'actions visant, entre autres :

- l'augmentation de la capacité actuelle par une stratégie d'acquisition d'équipements minimisant le poids de la facture pétrolière ;
- l'entretien courant du parc de production et des ouvrages de transport et de distribution ;
- la sécurité des approvisionnements en combustibles (huile lourde, gasole, huile) ;
- la lutte contre les gaspillages et les pertes dans le réseau en portant des coups significatifs sur les théâtres d'opérations les plus symboliques ;
- les mesures permettant d'améliorer la productivité des centrales par :
  - un rétablissement de la discipline ;
  - l'amélioration de la motivation des employés à travers un système efficace d'incitations liées aux performances espérées et à une meilleure organisation du travail ;
  - une meilleure programmation de l'entretien préventif (acquisition des caisses de révision et véhicules) ;
  - une gestion moins onéreuse des stocks (bonne tenue du magasin central et amélioration des procédures de réception, de transfert, de sortie, de retrait, de retour et de mise hors service) particulièrement des combustibles et des pièces détachées ;

L'entretien courant du réseau et le financement de nouveaux équipements sera la priorité des priorités une fois la réhabilitation du réseau effectuée.

Le cadre réglementaire sera réformé.

## 6- POLITIQUE ETRANGERE

### **Honorables Parlementaires**

Le gouvernement Martelly/Conille prône une nouvelle diplomatie haïtienne axée sur la promotion d'une image positive d'Haïti à l'extérieur, sur la valorisation de nos potentialités et particularités culturelles et touristiques, sur la recherche d'opportunités économiques visant à mieux vendre nos produits locaux sur le marché international. Nos missions à l'étranger seront pourvues de ressources humaines avec des compétences appropriées à ce nouveau mandat.

D'autres parts, cette diplomatie devra faciliter l'intégration de la diaspora dans le

développement national. Désormais nos représentations devraient des lieux dynamiques de services à nos concitoyennes et concitoyens vivants à l'extérieur.

Au niveau régional et mondial, nous devons encourager systématiquement une présence haïtienne dans toutes les organisations internationales.

Autres considérations. Il est urgent de :

- Développer un réseau consulaire haïtien, y compris des consulats honoraires là où nous n'avons pas de représentation officielle, diplomatique ou consulaire. Les consuls, qu'ils soient honoraires ou non, doivent être au service effectif des ressortissants haïtiens.
- Concevoir et mettre en œuvre une véritable diplomatie culturelle afin de promouvoir sur la scène artistique internationale l'art et la culture haïtienne. Alors que la culture haïtienne fait montre d'un dynamisme et d'une richesse prodigieuse, l'absence d'une politique culturelle internationale se fait particulièrement sentir dans ce domaine. Tous les grands événements culturels internationaux (festivals, expositions internationales, biennales, etc...) devront être une occasion pour promouvoir l'art haïtien et trouver des marchés nouveaux pour les artistes haïtiens et leurs produits.
- Mettre en œuvre une véritable politique d'attraction des investissements directs en vue de la croissance de l'économie haïtienne. Une attention particulière sera accordée à la nécessité de concevoir, de développer et d'appliquer une véritable diplomatie économiques afin d'informer la chancellerie des opportunités susceptibles de contribuer au développement social, économique et culturel de la nation haïtienne.
- Organiser des réunions et des sommets internationaux et régionaux en Haïti afin de donner une plus grande visibilité à la nation. Un premier pas a été fait en ce sens puisqu'Haïti organisera en juillet 2013 le sommet des chefs d'État et du Gouvernement de la CARICOM.
- Développer des «niches» de spécialisation diplomatique où le pays peut espérer faire la différence à travers des actions menées dans le cadre d'une diplomatie pour une intégration des PMA au sein du système international par exemple.

## 7- VOIES ET MOYENS

### 7.1. REFORME DE L'ETAT ET DECENTRALISATION

**Honorables Parlementaires,  
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,**

Les dégâts et les pertes occasionnés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ont considérablement affaibli les capacités d'intervention des institutions publiques nationales déjà défailtantes. Les ministères sont obligés de fonctionner en dehors du cadre normatif pour pouvoir faire face à d'autres missions et aux réalités administratives quotidiennes. Leurs structures administratives, pourtant, sont dépassées et incapables de répondre aux attentes de la population avec pour conséquence immédiate l'inadaptation de la structure gouvernementale pour répondre aux missions de l'Etat.

Le défi de la construction simultanée d'un ordre démocratique et d'une économie compétitive, dans le contexte mondial actuel, nous oblige à mettre en place les institutions publiques appropriées.

Ces problèmes de base se posant au sein de chaque ministère se doivent de trouver des solutions rapides et pertinentes sans quoi la prestation des services inhérents à la mission même de chacun de ces ministères pourra être largement compromise.

En plus de ce renforcement essentiel à assurer rapidement au sein de chaque ministère, le gouvernement Martelly-Conille entend revitaliser l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), en ce qui a trait à son rôle d'intégration et de coordination stratégique.

Au travers des problèmes de base à résoudre au sein des ministères, un enjeu fondamental se pose ainsi au plan de la gouvernance même du pays : il importe pour le gouvernement d'instituer et de mettre en place une fonction publique gérée pour le service public dans chacun des secteurs où le réclament les besoins de la population, de la société et de l'économie. La désorganisation actuelle des ministères commande

des mesures en vue d'une gouvernance à restructurer et d'une fonction publique cohérente et efficace.

Le gouvernement se propose de :

- articuler la nouvelle vision et le cadre approprié pour la fonction publique haïtienne de manière à déterminer les paramètres essentiels pour une reconstruction cohérente des effectifs, des compétences ainsi que la gestion des responsables des ressources humaines à l'échelle de l'administration publique ;
- revoir, resserrer et confirmer la mission des ministères en regard de la réorganisation d'ensemble qui s'impose par la décongestion de Port-au-Prince, compte tenu de la déconcentration et de la décentralisation.

Pour y arriver, il convient de donner une impulsion décisive au programme cadre de réforme de l'Etat, cadre de référence fixant les axes stratégiques de la modernisation de l'administration et de la fonction publique. Le gouvernement s'assurera de la poursuite de l'audit organisationnel et opérationnel des ministères en vue d'une plus grande cohérence entre les missions et les structures. Il mettra également tout en œuvre pour mener à terme l'évaluation de leur patrimoine dans la perspective d'élaborer et de mettre en œuvre une politique plus rationnelle de gestion des biens et équipements de l'Etat. Le gouvernement s'appliquera en outre à poser les bases d'une véritable gestion des ressources humaines et à les renforcer de manière à les rendre plus efficaces et plus productives. Le Gouvernement s'attachera également à établir un système informatique d'E-Gouvernement en vue de faciliter l'accès de la population aux services publics et à l'information administrative.

À court terme, la révision du cadre légal doit permettre d'adapter la structure gouvernementale aux politiques publiques et à la mise en œuvre de l'action gouvernementale. Plus avant, elle devra également questionner les fondements et les structures du développement, notamment celles ayant trait à l'organisation politico-territoriale.

Cette révision du cadre légal sera guidée par les bonnes pratiques et les principes managériaux qui les sous-tendent, mais aussi par les orientations poursuivies en matière de gouvernance territoriale, économique et sociale du pays de façon à

considérer leurs impératifs respectifs. Notamment, il faut mettre en place les institutions et les administrations requises à l'intégration politique et socio économique du territoire national.

Le Gouvernement veillera à pourvoir l'administration déconcentrée en ressources humaines, tant en quantité qu'en qualité, pour accroître l'offre de services de base à la population dans toutes les zones du pays et y stimuler le développement socioéconomique. Pour stimuler et gérer le développement local, il faut aussi mettre en œuvre une vision stratégique de la décentralisation qui permette d'impliquer les Collectivités Territoriales dans la résolution des problèmes les concernant et dans la mise en valeur des potentiels locaux.

En parallèle, il faut aussi relancer les démarches de renforcement de la société civile initiées depuis longtemps et qui visent à assurer son implication continue dans les décisions la concernant et dans leur mise en œuvre. Plus avant, il faudra établir leur durabilité dans le temps et sur tout le territoire national.

Les répercussions du séisme du 12 janvier 2010 ont mis une exergue douloureuse sur l'hyper-concentration des services et des activités à Port-au-Prince ainsi que la mauvaise répartition spatiale de la richesse nationale. Le territoire est aujourd'hui fractionné, avec un maillage routier limité, sans système de transport efficace. De nombreuses zones sont encore peu accessibles. Plus spécifiquement, les réseaux d'énergie, de télécommunications, d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont inégalement répartis et ne desservent généralement que partiellement les milieux urbains. L'environnement est sévèrement dégradé avec des conséquences néfastes sur les moyens de subsistance et le développement durable.

La mise en valeur des principaux potentiels de développement est également compromise par l'absence d'infrastructures économiques et sociales. Des efforts importants seront requis pour amorcer le développement des différentes régions, assurer leur intégration politique, économique, sociale et administrative afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le relèvement national.

Aucun schéma ou plan n'oriente réellement l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'aménagement rural, et cela en dépit des récents efforts enregistrés en

ce domaine et qui méritent l'attention de mon gouvernement. La croissance urbaine n'est pas gérée. La migration rurale-urbaine est continue, alors qu'aucune ville n'a de capacité d'accueil : la plupart sont saturées. La vulnérabilité économique, sociale et environnementale de la population est élevée et sa résilience s'affaiblit de plus en plus.

Afin de renforcer les diverses régions du pays, plusieurs actions structurantes devront être entreprises. Certaines ont été déjà identifiées, comme les pôles régionaux et locaux de développement, les infrastructures et les équipements sociaux, pour donner forme aux territoires et conditionner la localisation des activités économiques. Cette nouvelle organisation du territoire national permettra une meilleure répartition spatiale des sources d'emploi, de la formation, des opportunités de développement socioculturel, de l'administration publique et, par le fait même, de la population.

Le gouvernement veillera à l'élaboration de schémas et de plans aux principaux échelons territoriaux du développement durable et de l'aménagement du territoire en vue de favoriser une utilisation rationnelle et viable des espaces et des ressources naturelles et une coordination appliquée des actions de développement durable. Plus spécifiquement, un schéma de cohérence territoriale, des stratégies régionales de développement durable, des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire, des plans d'urbanisme et des plans d'aménagement rural devront guider les interventions du prochain gouvernement.

L'environnement devra être mieux protégé. En particulier, ses ressources de base que sont les sols, l'eau, l'air, les forêts, et les écosystèmes terrestres, rivaux, aquatiques, côtiers et marins, devront faire l'objet d'une attention spéciale. Il faut améliorer la qualité de l'environnement et maintenir sa biodiversité pour les générations futures et pour cela, il importe d'intervenir à l'intérieur des capacités de charge des écosystèmes et habitats. Plusieurs pratiques attentatoires à l'environnement devront à cet effet être mieux contrôlées. Des aires protégées financièrement soutenables devront être définies et leur bonne gestion assurée. Les capacités pour la gestion de l'environnement devront être renforcées et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles intégrée dans les politiques de développement, les programmes et projets, et les accords de coopération technique et financière. Il faudra impérativement arrêter le déboisement du pays et procéder à un effort de reboisement extensif.

Nous entendons réduire la vulnérabilité par diverses mesures correctives plus spécifiques en rapport à la construction résidentielle dans les lits des cours d'eau et à la protection des bassins versants. Il faudra aussi rénover divers milieux urbains pour y améliorer les conditions d'habitat. La gestion des risques aux changements climatiques et le développement des zones côtières les plus vulnérables au changement climatique devront être mis en œuvre comme mesures prioritaires d'adaptation au changement climatique (selon le Plan d'Action National d'Adaptation).

Le réseau routier national devra relier et faciliter l'interaction des pôles de développement. Des aéroports et ports internationaux devront desservir les grandes régions du pays pour y rendre possible le développement industriel et touristique. Il faudra aussi accroître les capacités énergétiques, de télécommunications, d'alimentation en eau potable et d'assainissement afin de favoriser la croissance économique et la création d'emplois et améliorer les conditions de vie de la population. Nous avons noté, au cours de nos entretiens, l'intérêt des parlementaires, Députés et Sénateurs, pour l'aménagement d'aéroports et de ports internationaux, dans un premier temps dans le Grand-Nord au Cap-Haïtien et le Grand Sud, aux Cayes.

Le renforcement des diverses zones du pays s'appuiera également sur la réingénierie de l'État haïtien mise en œuvre à travers le **Grand Chantier de la refondation institutionnelle**, notamment sur la révision du cadre légal relatif à l'aménagement du territoire et au développement local ; la déconcentration de l'administration publique ; la mise en œuvre d'une vision stratégique de la décentralisation ; la définition du rôle de la société civile dans le développement durable; la révision des limites politico-administratives du territoire pour les adapter aux besoins contemporains du développement durable et de sa gestion ; la mise en place de mesures durables et urgentes pour protéger les grands potentiels environnementaux et culturels d'Haïti ; et l'élaboration d'un cadre légal et réglementaire approprié à la gestion du territoire, du foncier et de la construction.

Aussi, le Gouvernement mettra-t-il tout en œuvre pour :

- Déconcentrer les activités politiques, économiques et sociales ;
- Reconstruire les espaces dévastés et rénover les autres parties du

territoire national selon des normes modernes et sécuritaires d'aménagement, d'urbanisme, de construction et d'habitat et de protection de l'environnement ;

- Investir dans le développement humain durable/la croissance équitable avec un accent particulier sur la création d'emploi et les opportunités pour les femmes et les jeunes, sans quoi la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables ;
- Appuyer le secteur privé national et encourager l'investissement direct étranger ;
- Offrir des services de base à la population ;
- Investir dans les pôles régionaux et locaux de développement pour structurer et équilibrer le développement socio-économique et l'aménagement du territoire national ;
- Cibler l'inclusion sociale sous toutes ses formes
- Concevoir et mettre en œuvre une politique macroéconomique du développement ;
- Mettre en place un Etat régulateur, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création d'un nouveau contrat social.

## 7.2. BUDGET

**Monsieur le Président,  
Honorables parlementaires,**

Je pourrais ainsi continuer à décliner les composantes prioritaires de l'action gouvernementale, cependant il faut bien se rendre à l'évidence et composer avec la faible disponibilité des ressources budgétaires. Je m'engage donc aujourd'hui devant vous à veiller à ce que cette feuille de route du gouvernement subisse un subtil arbitrage entre l'Exécutif et le Législatif dans un cadre harmonieux, c'est-à-dire dans le respect des compétences de chaque pouvoir partenaire selon le vœu de la Constitution de 1987.

Pour garantir et assurer la cohésion gouvernementale et la coordination des interventions retenues, je demanderai aux Ministres de préparer un plan d'opérations précisant chaque intervention, sa localisation, sa durée, son coût, les résultats attendus et la population bénéficiaire. Je prends l'engagement d'établir avec les Commissions Parlementaires (Sénateurs et Députés) un agenda pour la présentation de ces plans d'opérations et l'élaboration d'un tableau de bord commun pour le suivi de l'exécution des interventions.

**Monsieur le Président,  
Honorables membres du Bureau,  
Honorables Parlementaires,**

Pendant les dix premières années du nouveau millénium, le PIB n'a évolué que de 1 pour cent. Le socle qui régule le circuit économique n'a pas su stimuler l'initiative privée et partant la création de richesses qui soutient la croissance et contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les leçons tirées de cette décennie perdue nous ont porté à proposer à la Nation une nouvelle stratégie de développement qui vise l'accélération de la croissance et la promotion d'un développement durable.

La réalisation de notre vision implique des ruptures pour sortir des sentiers battus et proposer des voies et moyens innovants de création de richesses. Elle implique également la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques pour exploiter toutes les potentialités nationales au profit de l'ensemble des haïtiens. Elle nécessitera d'importantes ressources, car elle vise sur la période 2011-2015 une croissance forte et soutenue avec un taux de croissance annuelle moyen d'environ 9%. Pour atteindre ce résultat, les mesures nécessaires au renforcement du système productif national et des fondamentaux de l'économie pour assurer la stabilité macro-économique seront prises. La politique budgétaire visera essentiellement à soutenir la croissance accélérée, tout en préconisant l'assainissement des finances publiques.

La mise en œuvre de l'action gouvernementale est largement conditionnée par les capacités budgétaires du gouvernement. Au-delà des situations d'urgence à gérer et pour lesquelles il convient de dégager les ressources nécessaires, il apparaît plus que

jamais nécessaire de mettre de l'ordre dans nos finances publiques tant au niveau de la fiscalité directe qu'au niveau de la fiscalité indirecte.

A ce compte, il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de la République d'augmenter les impôts et les taxes. L'un des défis majeurs à relever à court terme sera de combattre la corruption, d'améliorer le système de recouvrement de nos taxes et de sensibiliser tous les opérateurs économiques et tous les citoyens en général à remplir leur devoir civique en s'acquittant de leurs redevances fiscales. A cette fin, le gouvernement combattra l'incivisme fiscal sous toutes ses formes, telles que les fraudes, les fuites et les évasions fiscales.

Dans cette perspective, le gouvernement œuvrera sans relâche à la poursuite des réformes institutionnelles en cours, de manière à renforcer les structures de perception et à décupler les systèmes de surveillance déjà en place.

Dans cette quête gouvernementale de mise en œuvre des politiques publiques retenues comme prioritaires, je veillerai à ce qu'elles soient suffisamment adressées dans le budget rectificatif qui sera sous peu soumis à votre sanction.

Je demeure convaincu qu'une bonne allocation des ressources budgétaires constitue déjà un gage de succès.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,**

Nous présentons notre Politique Générale à un moment où le budget reconduit ne correspond nullement à notre programme de Gouvernement. Il s'agira donc d'élaborer un Budget capable de renforcer le dispositif actuel de mobilisation des ressources. Sur les cinq prochaines années (2011-2015) plus de six cent milliards (600,000,000,000.-) de gourdes devront être mobilisés pour assurer le financement des projets et programmes contenus dans notre déclaration de Politique Générale, soit en moyenne 120 milliards de Gourdes par année, contre une capacité nationale annuelle moyenne de financement de quarante milliards (40,000,000,000.-) de Gourdes. Le financement de cet ambitieux programme nécessitera certainement le recours au financement externe auprès de nos partenaires aussi bien bilatéraux que

multilatéraux.

Face à la rareté des ressources et l'ambition de nos projets, notre gouvernement s'attachera à plus de rationalité dans ses choix budgétaires, plus de rigueur dans sa gestion pour plus d'efficacité dans la poursuite de son programme. Il veillera à l'assainissement des finances publiques, au renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et la transparence dans la gestion des ressources de l'Etat, en parfaite conformité avec les engagements pris par devant la Nation.

Des réformes destinées à l'accroissement des recettes et à la maîtrise des dépenses seront mises en place et intensifiées. L'accent sera mis sur l'amélioration de nos capacités de mobilisation de ressources au niveau interne. A ce propos, il s'agira de:

- Renforcer les capacités des administrations fiscales, douanières;
- Lutter contre la fraude et la corruption ;
- Exploiter au mieux les ressources dégagées à travers les recettes provenant du Trésor Public.

En outre, les mesures seront prises pour renforcer le contrôle des dépenses de l'Etat, améliorer les procédures d'exécution du budget et la transparence dans la passation des marchés publics, la finalité étant d'éviter tout dérapage qui pourrait fragiliser la monnaie nationale.

### **Mesdames, Messieurs les Parlementaires,**

Mwen te pran tan mwen pou'm koute tout Depite, tout Senatè, pou'm sa konnen tout pwoblèm chak depatman. Pou'm sa idantifie priorite chak depatman peyi-a.

A pa pwoblèm general tout depatman genyen, kom delimitation teritorial, wout, lekòl, dispansè, kouran elektrik, lycée, centre profesyonel, campus iniversite, parc sportif, nou te gen okazyon wè de bagay espesifik pour chak komin, chak seksyon kominal. Mwen ba nou garanti dosye sa li la, e map sèvi avè'l kom you breviè pou'm eseye resoud pwoblèm chak kominote o fi e a mesi nap gen moyen, avek paticipasyon et asistans eli depite ak senatè.

## 8- CONCLUSION

Je terminerai en lançant un appel solennel aux jeunes de mon pays, à tous ceux qui triment stoïquement à gagner leur vie, comme chauffeurs de taxi, comme enseignants, comme policiers, comme infirmières, électriciens, maçons, plombiers, vendeuses, ceux qui rêvent de travailler et qui n'en ont pas encore l'opportunité, ceux qui professent sous d'autres cieux dans la nostalgie du pays natal. A vous tous, je crie de toutes mes forces : Haïti a besoin de vous. Haïti a besoin de vos rêves, Haïti a besoin de votre énergie et de votre audace. *Kenbe fèm, pa lagé.*

Mon Gouvernement est conscient que votre épanouissement dépend en grande partie des opportunités qui s'offrent à vous, pour développer vos talents dans toutes les disciplines intellectuelles, sportives, culturelles, économiques. Je m'engage en ce jour à vous ouvrir les voies des lendemains meilleurs, car je sais qu'avec un tel investissement, nous préparons les actuels et futurs athlètes, les peintres, les stars, les chefs d'entreprises, qui séduiront et conquerront le monde avec leur créativité qui n'est plus à démontrer. Croyez-moi, *Depi yo bay ayisyen chans li, se vale lap vale teren.* Nou met kwè mwen, paske mwen konnin byen de ki sa map pale.

Je ne voudrais pas fermer ce premier chapitre de notre dialogue officiel sans vous confesser, à vous et à la Nation à l'écoute, la tristesse qui m'étreint d'assister à la dégradation de l'âme haïtienne et à la décadence des valeurs qui lui confèrent son authenticité et son originalité. Descendant d'Aidée Benoît et de Beauséjour Conille, j'ai vécu mon enfance et mon jeune âge dans la promiscuité enchanteresse des quartiers peuplés, aussi bien que dans la camaraderie folâtre d'adolescents turbulents, mais infiniment respectueux des codes de solidarité individuelle et collective. J'ai participé avec une allégresse désinvolte à des pugilats locaux, suivis de la chaleureuse accolade des réconciliations publiques au sortir des arènes improvisées. Ma mémoire s'enivre encore de l'écho lointain de cette convivialité infrangible qui tissait des liens indissolubles entre les membres d'une nation pratiquant au plus haut exposant de la fraternité le VOULOIR-VIVRE-ENSEMBLE interpersonnel et intergénérationnel. Je garde jusqu'à ce jour en mémoire les succulentes anecdotes sur la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité du paysan qui offrait au visiteur inconnu l'argenterie du jour de l'an, le lit matrimonial et l'unique drap blanc du foyer. J'entends

encore la voix émue de mon grand-père me décrivant le geste pathétique de Dumarsais Estimé, descendant de la tribune où il venait de prononcer son discours d'investiture le 16 août 1946 pour aller serrer la main hostile du sénateur qui finissait tout juste de jurer qu'il démissionnerait si Estimé accédait à la présidence.

Qu'est-elle donc devenue, notre Haïti de la fraternité, du pardon et du partage ? Au fil de nos turpitudes, la méfiance a coulé du plomb et du froid dans les jugulaires de nos émotions et de nos sentiments. Elle a cassé tous nos élans envers autrui. Nous avons cultivé le rejet de l'autre, de nos voisins, de nos proches même. Nous tressaillons d'angoisse chaque fois qu'un Haïtien frappe à notre porte ou nous approche dans la rue pour un renseignement ou pour tendre la sèbile de l'aumône ; nous sursautons chaque fois qu'un taxi-moto nous dépasse sur la route : l'anxiété, sœur jumelle de la méfiance, a enseveli l'exubérance et l'expansivité proverbiale de l'haïtien sous les décombres de la suspicion et de la défiance. Notre sourire si contagieux s'est mué en un rictus de rejet et d'agressivité.

Qu'est-elle donc devenue, notre Haïti familiale et communautariste, où l'on se saluait dans la rue sans se connaître, où l'on secourait l'inconnu en danger, l'infortuné ou le démuni, avec le désintéressement sublime du samaritain ?

Du haut de cette tribune et sous ces voûtes vénérables retentissantes de la verve chaleureuse des défenseurs des valeurs haïtiennes, j'élève la voix pour une résurrection de cette Haïti de rêve et du bien-vivre-ensemble, irriguée par la sève de l'amitié, de la fraternité et de la confiance !

La renaissance d'Etat, la solidité d'un Etat, la restauration de l'Autorité de l'Etat passent par le rétablissement de la CONFIANCE entre les individus et les secteurs de la société. Mon gouvernement entend appuyer ses actions sur le socle de cette confiance retrouvée et raffermie pour rassembler une croisade nationale dans la lutte contre la pauvreté et pour la conquête de lendemains meilleurs.

Que le Secteur Privé se sente en confiance pour investir, créer des entreprises prospères, générer des emplois et dégager les plus-values de la croissance !

Que l'université se sente en confiance de s'adonner à son rôle de gardienne du Drapeau national, à sa mission de préparer une relève patriotique et compétente, attachée au dogme de la démocratie !

Que la jeunesse, étudiants et écoliers de l'ère de la scolarisation universelle et gratuite, se sentent en confiance, car bien encadrés et engagés, sous l'égide et aux côtés d'ainés responsables, dans une foulée irréversible vers le progrès par l'Education !

Que la Presse se sente en confiance d'effectuer sa mission d'informer et de former sans aucune menace d'entrave ou de censure émanant des autorités de l'Etat !

Que la société civile se sente en confiance d'intervenir librement sur tous les grands dossiers nationaux avec la pleine certitude que ses points de vue et recommandations seront pris en compte dans l'approche des solutions à apporter aux problèmes de la nation !

Que la paysannerie se sente en confiance et retrouve sa sérénité, son goût du travail, son amour de sa terre, son attachement au patelin natal, ainsi que son sens proverbial de l'accueil et de l'hospitalité !

Que nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos filles se sentent en confiance dans un environnement social et humain prônant l'équité et l'égalité du genre et où la femme constitue le pilier du foyer !

Que les Partis Politiques se sentent en confiance dans ce nouvel Etat qui préconise et soutient le pluralisme idéologique et politique, en confiance auprès et au sein d'un gouvernement soucieux de travailler à la consolidation de ces organisations et associations qui demeurent les fondements et les piliers de la démocratie !

Je convie le Parlement, à la fois microcosme et mosaïque de la société politique du pays, à donner une main vigoureuse et fraternelle à mon gouvernement afin de générer et d'accélérer la renaissance de l'âme haïtienne. Quand nous aurons accompli ensemble cet acte grandiose de régénération nationale, la confiance des gouvernés et la sagesse des gouvernants confèreront sa solidité et son autorité à l'Etat.

Aujourd'hui, ce contexte historique nous appelle à dépasser nos différences artificielles, nos peurs, nos aversions et méfiances réciproques, pour que, au-dessus de la cloison de la séparation des pouvoirs, au-dessus des clivages des idéologies importées, nous nous tendions la main.

Que nous puissions nous convaincre que sur la terre d'Haïti il n'existe qu'une seule famille, qui s'appelle l'haïtianité, où **zafè kabrit vin zafè bèf, zafè mouton tou**, tous réunis en un seul et même troupeau dense et compact, animé des mêmes appétits et aspirations au bien-être et qui, sous la houlette de bergers consciencieux, prend allègrement la route vers les frais et riches pâturages de l'avenir.

**«ONORAB PALMANTE, PEP LA PA KA TAN'N ANKO».**

Debout, pep ayisyen, pour la conquête de demain !  
Je vous remercie de votre attention.

*Docteur Garry CONILLE*